

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

Spécial Eau et agricultures

N° 159 - AVRIL 2012 - 5 €



4
LA FERME BRETONNE



21
LES CONDITIONS D'UNE NOUVELLE
RÉVOLUTION AGRICOLE



27
SYSTÈMES
HERBAGERS,
VERS UNE APPROCHE GLOBALE



34
DE L'AUDACE POUR
UN NOUVEAU CAP

SOMMAIRE

LA FERME BRETONNE

4 *Les chiffres de l'agriculture bretonne*

Par Mickaël Raguénès

6 *Une filière qui perd des emplois*

Par Jean-Adrien Caldý

6 Entretien avec Louis Baron

IMPACTS AGRICOLES

8 *Des impacts avérés sur les eaux bretonnes*

Par Estelle Le Guern

11 *Le déclin de la biodiversité ordinaire*

Par Luc Guihard, Bretagne Vivante

12 *Une cohabitation parfois délicate*

Entretiens avec Michael Dodds et Didier Desbois

13 *La facture financière*

Par Jean-François Piquot

ÉVOLUTIONS...

16 *Des pratiques agricoles en évolution ?*

Par Gilles Huet

18 *Une réglementation affaiblie*

Par Jean-François Piquot

20 *Agriculture et changement climatique*

Par Patrice Desclaud

DES AGRICULTURES

21 *Les conditions d'une nouvelle révolution agricole*

Par Thierry Thomas

23 *Le choix de la bio*

Par Estelle Le Guern

24 *Du bio à la cantine*

Entretien avec Christian Derrien

25 *Porc sur paille, retrouver le lien au sol*

Entretien avec Jérôme Jacob

26 *Systèmes céréaliers faibles en intrants, c'est possible !*

Par Thierry Thomas

27 *Systèmes herbagers, vers une approche globale*

Par le CEDAPA

28 *La vente directe pour être autonome*

Entretien avec Jean-Christophe Benis

29 *Mesures agro-environnementales : faire mieux*

Par Mickaël Raguénès

29 Entretien avec Benoît Allain

30 *Produire des légumes autrement*

30 Du bio dans votre tasse

31 *Quel rôle pour le consommateur ?*

Par Dominique Williams

REGARDS CROISÉS

32 *Passer de la défiance à la confiance*

Entretien avec Jacques Jaouen

33 *La future PAC après 2013 : l'avis de la société civile française*

Par Richard Giovanni

34 *De l'audace pour un nouveau cap*

Par Eau & Rivières de Bretagne

35 *Webographie Bibliographie*

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jacques Primet
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest - revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Secrétaire de rédaction :

Mickaël Raguénès, en collaboration avec Estelle Le Guern

Fabrik magazine n°159 :

Odile Cassagnou, Arnaud Clugery, Patrice Desclaud, Camille Gillard, Richard Giovanni, Gilles Huet, René Kermagoret, André Le Du, Dominique Le Goux, Estelle Le Guern, Jean François Piquot, Jacques Primet, Mickaël Raguénès, Thierry Thomas, Dominique Williams

Remerciements :

Eau et Rivières de Bretagne remercie pour leur collaboration et leur soutien : les invités qui nous ont offert leur contribution, les bénévoles qui investissent de leur temps pour connaître et partager, les professionnels qui ont répondu à notre appel. Correctrices : Denise Huard, Sophie Legendre, Brigitte Pichard

Réalisé avec le concours de :



Dépôt légal : avril 2012
N° CPPAP 0910G87124
ISSN 01 82-0567

Le magazine Eau et Rivières est imprimé par Cloître Imprimeurs, ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex, avec des encres végétales sur du Reprint 50 % recyclé post consommation. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :
- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.



Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de publication. Les propos tenus dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Adhérer c'est agir !
Adhésion : 15 €
Adhésion/abonnement : 30 €
Abonnement seul : 20 €
Copyright Eau et Rivières de Bretagne

Eau et Rivières est membre de



Plus d'informations sur nos sites :

www.eau-et-rivieres.asso.fr

<http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr>

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



EDITO

Les spécialistes et les amateurs

« Occupez-vous du saumon ou des petites fleurs, mais de grâce, laissez-nous, nous les spécialistes et les professionnels de l'agriculture, décider seuls du développement de notre activité. »

Aujourd'hui encore, ils sont quelques-uns, parfois parmi les plus hauts responsables régionaux, à tenir ce langage et à tenter de nous écarter, nous les amateurs qui n'y connaissons rien.

Et pourtant ! Protecteurs du saumon, devenus défenseurs des plages envahies d'algues vertes, avons-nous d'autres choix pour sauver la vie de nos rivières, que d'interpeller la société bretonne sur l'évolution de son agriculture ?

Non. Impossible de faire autrement dans une région marquée au fil de 50 ans d'un mouvement impressionnant de concentration du cheptel, de bouleversements du paysage, d'intensification culturelle. Certes, l'agriculture ne devrait être ni plus ni moins interrogée sur son impact environnemental que d'autres secteurs d'activités. Mais ici en Bretagne, les pressions qu'elle exerce sur les différents compartiments de l'environnement, sur la biodiversité ou les paysages, justifient le débat public particulièrement intense.

La publication récente des résultats du Recensement Agricole 2010 nous donne l'occasion de jeter un regard lucide sur l'évolution des agricultures dans notre région. Des agricultures, car il faut avant tout éviter de tomber dans la généralité et la caricature, et reconnaître la diversité de la Bretagne agricole.

Ce numéro spécial doit nous permettre de mesurer les impasses environnementales qui demeurent, mais également d'apprécier les progrès accomplis. D'analyser les résistances aux changements, mais aussi de populariser les initiatives heureuses qui se multiplient et qui sont autant de signes d'espoir pour un avenir meilleur ! C'est, n'en déplaise aux spécialistes, notre devoir d'amateurs.

Oui nous sommes des amateurs. Au sens étymologique du terme, « ceux qui aiment » !

C'est précisément parce que nous aimons notre région, ses rivières et ses rivages, son bocage et ses zones humides, que nous avons diagnostiqué les conséquences dramatiques pour l'eau du « miracle agricole breton ». Celles-là mêmes que les « spécialistes » n'avaient pas vu venir !

C'est aussi parce que nous aimons ses paysans et que nous mesurons à sa juste valeur leur noble tâche de nourrir les hommes, que nous ne saurions les laisser s'obstiner davantage dans un modèle aussi désastreux pour eux que pour notre environnement. Plus que le maintien du potentiel de production si cher aux « spécialistes », nous préférons celui du potentiel de producteurs !

Cela nous autorise, en citoyens responsables, à participer aujourd'hui aux choix des politiques agricoles, ici en région comme à Bruxelles.

Car ce sont ces choix qui construiront la Bretagne de demain.



Jo Hervé

Les chiffres de l'agriculture bretonne

Difficile en quelques lignes de dresser un portrait complet de l'agriculture bretonne ! Mais une chose est sûre, entre les années d'après-guerre et ce début du 21^e siècle, peu de régions européennes auront connu une évolution aussi importante de leur activité agricole.

Par Mickaël Raguénès

Des surfaces qui diminuent

Avec 1,6 million d'hectares, la Bretagne représente 6 % de la surface agricole française. Une surface agricole qui continue de diminuer puisque, de 2000 à 2010 notre région a encore perdu 64 000 ha, dévorés par l'urbanisation, les zones d'activité et les aménagements routiers...

Une chute considérable du nombre d'exploitations

Si en 1955, 197 368 exploitations se consacraient à l'agriculture en Bretagne, elles ne sont plus aujourd'hui que 34 447. Entre 2000 et 2010, c'est le tiers des fermes bretonnes qui a disparu. Cette hémorragie considérable pose évidemment des problèmes d'emploi et d'aménagement du territoire car les hectares des

fermes disparues vont majoritairement à l'agrandissement des unités existantes, contrairement aux discours convenus sur la priorité de l'installation des jeunes ! Ainsi, la part des exploitations de plus de 80 ha a doublé depuis 2000 et la surface moyenne des exploitations (60 ha) a augmenté de 31 %. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur l'environnement : l'agrandissement des exploitations entraîne, la plupart du temps, un réaménagement des parcelles et le remplacement des surfaces en herbe par du maïs ou des céréales.

Si, dans les débats environnement-agriculture, il est souvent fait allusion aux élevages hors sol, rappelons que les exploitations laitières sont les plus nombreuses (14 590 pour 8 000 élevages hors sol spécialisés) et qu'elles occupent la moitié des surfaces

agricoles. Une situation plutôt intéressante, car c'est dans ces exploitations que les plus grandes marges de manœuvre existent pour progresser sur la voie de l'agro-écologie.

La première région de France pour les productions

Appuyée sur une Politique agricole commune qui avait fixé comme ambition à ses agriculteurs de fournir aux européens une alimentation suffisante à bas prix, la ferme bretonne a incontestablement atteint cet objectif, au prix d'une formidable concentration de l'élevage doublée d'une forte intensification des cultures végétales : sur 6 % de la surface française, la Bretagne accueille ainsi 20 % des vaches laitières, 56 % des porcs, 41 % des poules pondeuses, 26 % des surfaces de

Les productions bretonnes en chiffres

	Unités	Production Bretagne	Production France	Rang de la Bretagne
Lait	millions d'hl	49,3	232	1
Veaux de boucherie	milliers de tonnes	45	181	1
Viande bovine	milliers de tonnes	144	1363	4
Viande porcine	milliers de tonnes	1303	2244	1
Volailles de chair	milliers de tonnes	571	1651	1
Œufs de consommation	millions d'œufs	5010	11781	1
Légumes	millions de tonnes	1019	5752	1

Source : AGRESTE - DRAAF Bretagne - Statistique agricole annuelle semi définitive 2010



En 10 ans, le tiers des fermes bretonnes a disparu au profit de l'agrandissement des exploitations.

© ERB

poulaillers de volailles de chair, 23 % des surfaces de légumes de serres ou de plein air, 14 % des surfaces de maïs...

Cette concentration d'animaux sur une surface aussi restreinte constitue, malgré les efforts entrepris depuis une dizaine d'années pour traiter les excédents d'azote, un point de déséquilibre majeur pour les écosystèmes terrestres et aquatiques. Car cette masse considérable d'azote et de phosphore qui augmentait au fil d'autorisations administratives délivrées complaisamment n'a pas été accompagnée d'une réduction proportionnelle de la consommation d'engrais chimiques.

Une activité qui dégage une faible valeur ajoutée et qui rémunère mal ses paysans

Ce niveau considérable des productions bretonnes est effectué à partir d'un niveau élevé de « consommations intermédiaires », aliments du bétail, engrais... Avec 1 940 millions d'euros en 2009, la valeur ajoutée brute de l'agriculture bretonne représente seulement 7 % de la valeur ajoutée de l'agriculture française.

En outre, malgré ce haut niveau de production et de productivité, l'agriculture bretonne rémunère mal ses paysans : malgré des contraintes de travail souvent

importantes (durée, pénibilité...), en 2009 le résultat net par actif non salarié n'est que de 10 600 €/an, ce qui place la Bretagne au 21^e et avant dernier rang des régions françaises.

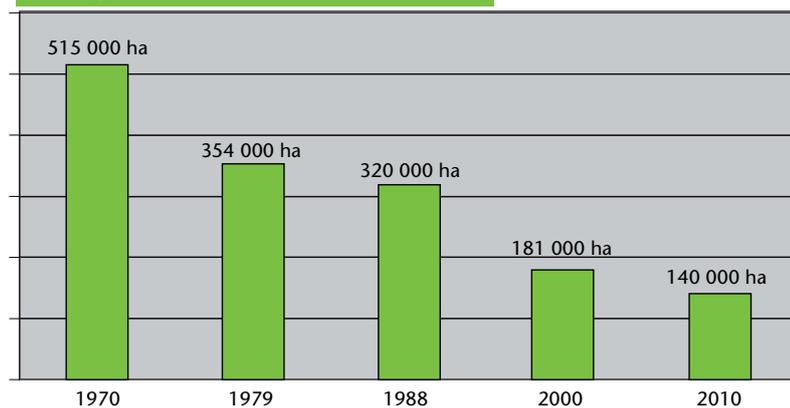
Dans cet état des lieux de l'agriculture bretonne, comment ne pas évoquer l'extraordinaire bouleversement du paysage breton marqué par la destruction de 157 000 km de talus et de haies entre 1970 et 2008 ! Sans doute fallait-il agrandir les parcelles ; mais l'effet conjugué des remem-

reconstruction, cette disparition se poursuit aujourd'hui au rythme de 1,1 % par an !

Enfin, comment passer sous silence la perte de 215 000 ha de prairies de 1980 à 2010 ? Au moment même où leur intérêt pour la qualité des eaux, la biodiversité, la protection de l'atmosphère par piégeage du carbone, est sans cesse mis en avant, notre région continue de voir diminuer ses surfaces de prairies. Un quart d'entre elles ont disparu depuis dix ans.

Cette évolution symbolise bien à

La régression des surfaces en herbe



brements et des intérêts financiers qu'ils portaient (géomètres, ingénieurs DDA, entreprises) et de la mécanisation sans limite a produit dans plusieurs territoires bretons un désastre autant culturel qu'écologique. Malgré les efforts ponctuels de protection voire de

elle seule la situation de l'agriculture bretonne : une activité qui a certes pris conscience de l'impératif environnemental, mais qui vit globalement toujours sur une trajectoire qui ne laisse que peu de chance à l'eau, aux rivières et à la biodiversité. ■

DDA :
Direction
départementale
de l'agriculture

Une filière qui perd des emplois

Par Jean-Adrien Caldé

Dans une région rurale comme la Bretagne, l'agriculture constitue le socle de l'activité économique et sociale. Même si on peut regretter que notre région ait trop longtemps mis tous ses œufs dans le même panier et n'ait pas su explorer ni développer toutes les voies de la diversification économique.

Si jusqu'en 2000 la filière agricole et agro-alimentaire a été créatrice d'emplois, il n'en est plus du tout de même à présent. Entre 2000 et 2010 la Bretagne a perdu 25 % de ses actifs agricoles ! Et même si le nombre de salariés permanents non familiaux augmente légèrement, il est loin de compenser la diminution drastique des agriculteurs et des co-exploitants. Dans n'importe quel autre secteur d'activité économique, cette perte d'emplois serait vécue comme une catastrophe.

Hélas dans nos communes rurales, une ferme qui arrête son activité, cela ne suscite aucune émotion. Il faut dire à leur décharge que, face à cette évolution, les élus ruraux sont bien démunis : pour ce qui est de l'agriculture, pourtant première activité économique en milieu rural, ils n'ont pas voix au chapitre. Tout est décidé entre organisations agricoles (**Sbafer**, commission des structures) qui ne veulent surtout pas que les élus se mêlent de leurs petites affaires ! Pendant longtemps, cette diminution de l'emploi agricole a pu en Bretagne être compensée par le développement de l'industrie agro-alimentaire. Ce n'est plus le cas : de 2001 à 2010, le secteur perd 4 000 emplois ! ■

Entretien avec

Louis Baron,

Secrétaire Général de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de Bretagne



Quelle analyse faites-vous de l'évolution de l'emploi agricole et agroalimentaire en Bretagne ?

La part des salariés en agriculture est désormais de près de 1 salarié pour 3 actifs non salariés (24.26 % en 2012 contre 10 % en 1990).

L'agroalimentaire, dont le poids économique est considérable en Bretagne, évolue en permanence au gré des fusions, rachats, associations. Le secteur a mieux résisté à la crise (produits de base).

Quelles sont les pistes d'évolution pour l'avenir ?

Pour l'agriculture, l'évolution vers plus de concentration des exploitations et la diminution du nombre total d'actifs, conjuguées avec l'évolution des formes juridiques des exploitations vont accroître la proportion de salariés

et leur rôle dans les choix de production.

L'automatisation des process, l'intégration des transformateurs dans les groupes de distribution tirent l'emploi et les prix d'achats vers le bas au profit des distributeurs. La recherche de valeur ajoutée est nécessaire mais pas suffisante si elle n'est pas payée à son juste prix. Le développement de la qualification des salariés, notamment dans des bassins mono-industrie, est pour nous LA priorité.

La protection de l'eau est-elle une contrainte ou un atout pour l'emploi dans notre région ?

La CFDT est consciente de la nécessaire évolution du modèle actuel. Cette mutation doit être appréhendée dans toutes ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Nous sommes prêts à

y travailler avec tous les acteurs concernés pour en faire un atout en termes de dynamique régionale. L'Europe nous y aide en obligeant les acteurs bretons à trouver des solutions environnementales mais dans le même temps elle tolère le dumping social qui fausse la construction des prix. Les circuits courts sont une réponse intéressante mais très partielle eu égard aux volumes de production assurés par 72 000 salariés de l'agroalimentaire. Les évolutions seront multiformes.

Pour la CFDT, toutes les formes nouvelles de l'agriculture, de la transformation et de la distribution doivent être soumises aux mêmes obligations sociales de conditions de travail, de santé et de promotion des salariés. ■

Sbafer :
Société bretonne
d'aménagement
foncier et
d'établissement
rural



Des fermes qui meurent en silence...

© ERB



Fausse bonnes idées ?

Nourrir le monde

« Nourrir le monde » est une formule de communication, utilisée tant par les politiques que par les responsables agricoles du productivisme, censée clore le débat agricole et faire taire les tenants de l'agriculture traditionnelle, bio et autres « écolos ».

Mais quel monde ? Celui du milliard d'humains (dont nombre d'agriculteurs des pays émergents) souffrant de malnutrition ou celui des millions d'obèses américains, victimes de la malbouffe ? Et avec quels produits ? Ceux d'une agriculture paysanne de proximité ou ceux fabriqués par l'agrobusiness, véritable destructeur du monde paysan ?

Pour les politiques, soucieux de balance commerciale et pour l'omniprésent agrobusiness, « nourrir le monde » signifie exporter. Exporter toujours plus au détriment de la production vivrière des pays importateurs et de leur souveraineté alimentaire. Non, l'agrobusiness breton n'a ni la vocation ni la capacité de nourrir le monde affamé, mais a pour intérêt d'exporter, à l'heure où l'Europe revendique sa souveraineté alimentaire.

Ce beau slogan altruiste tout d'apparence est destiné à masquer ambitions et profits. Songez à l'absurdité d'une telle formule car la Bretagne (même si elle concentre 40 % du cheptel français) ne représente que 6 % de la SAU française et 0,001 % de la SAU mondiale.

Ce beau slogan feint d'ignorer que le commerce mondialisé de la nourriture ne fonctionne que grâce à la PAC qui a prélevé dans la poche du contribuable européen 56 milliards d'euros en 2010 (10 milliards pour la France dont 63 millions pour Doux en 2008).

Produire plus pour gagner plus

Génétique, bâtiments, alimentation animale, semences, tout a concouru à rendre très intensif le modèle agricole breton. Dans le même temps, le nombre de fermes n'a cessé de diminuer, passant de 140 000 dans les années 70 à 34 500 en 2010. En Bretagne personne ne peut contester que chaque paysan travaille plus et mieux si on regarde cette activité par la seule loupe de l'économie. Si gagner plus était le résultat attendu, c'est raté, le revenu net des paysans bretons est l'avant dernier des régions de France avec moins de 10 600 € en 2009, alors qu'y sont produits 56 % des porcs, 20 % du lait et 41 % des poules pondeuses de l'hexagone. Les gains de productivité énormes réalisés en 40 ans ont été captés par les entreprises et les distributeurs. Les agriculteurs moins nombreux, travaillant plus, gagnant moins, surendettés sont les grands perdants du système.

SAU :
Surface agricole utile

PAC :
Politique agricole commune

Agriculture écologiquement intensive

Selon Michel Griffon, ingénieur agronome, l'agriculture écologiquement intensive veut « *nourrir une population en augmentation constante, tout en réparant et préservant des écosystèmes naturels indispensables à notre vie sur terre mais fortement dégradés. Bref, produire mieux et plus avec moins d'eau, d'énergie, d'intrants* ».

L'intention est généreuse mais, au-delà de l'image de marque que confère cette appellation, on doit observer qu'aucun cahier des charges ne permet de définir ce qu'est l'agriculture écologiquement intensive. Contrairement par exemple à l'agriculture biologique, ou aux mesures agri-environnementales, qui répondent à un ensemble de prescriptions écrites et évaluables, l'AEI ne fait l'objet d'aucune définition technique.

Sans rentrer dans la bataille de l'image à laquelle se livrent l'agriculture durable et les autres, force est de constater que si ce concept d'AEI est intéressant, sa définition reste pour le moment encore floue. Le pain est encore sur la planche...

Des impacts avérés sur les eaux bretonnes

Quels sont les impacts majeurs de l'activité agricole, aujourd'hui sur l'eau en Bretagne ? Même si le sujet fait l'objet d'abondantes informations ou ... de campagnes de com' censées nous faire gober que tout va bien, il est utile de faire un point précis à partir des nombreux suivis scientifiques. Ils permettent de dresser un tableau objectif de la situation actuelle.

Par Estelle Le Guern

Trois fléaux bien connus en Bretagne

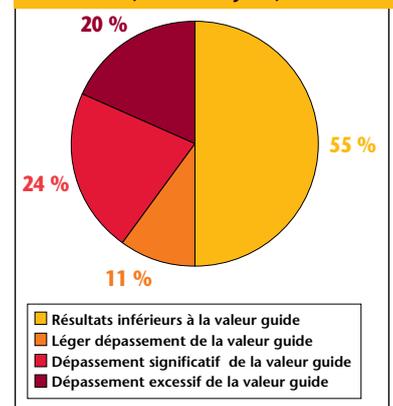
Au delà des pollutions ponctuelles accidentelles, récurrentes (quatre en Finistère durant la seule première quinzaine de mars) et **référéncées**, en Bretagne où 10 entreprises d'engrais ou de pesticides sont classées Seveso, ce sont les pollutions diffuses qui sont les plus connues :

Azote : l'agriculture est responsable en moyenne de 95 % des 75 000 tonnes d'azote qui se retrouvent annuellement dans les cours d'eau et sur les côtes bretonnes. Le flux d'azote moyen par hectare de bassin-versant est passé de 5 kg/ha/an, dans les années 50, à 25 kg/ha/an après l'intensification agricole ! Les concentrations en nitrates après avoir connu un pic lors de la décennie 1990-2000, baissent régulièrement...mais très faible-

ment. Malgré des investissements publics considérables depuis 1985 (PMPOA, Bretagne Eau Pure, Pro-littoral, etc.), la moyenne des concentrations demeure supérieure à la valeur guide de 25 mg/l et largement au-dessus des 10 mg/l qu'il faudrait atteindre pour éradiquer les marées vertes. La cause ? Un apport d'azote sur les terres agricoles (effluents d'élevage et engrais minéraux) supérieur à la capacité d'absorption des plantes. Ceci est démontré par exemple par les résultats des mesures de reliquats d'azote effectués en 2010 sur les baies de Saint Brieuc et Saint Michel en Grève : 44 % démontrent une présence trop forte d'azote dans les sols au début de l'hiver. Les conséquences en sont connues : eutrophisation des eaux littorales avec 115 sites touchés par des échouages d'algues vertes en Bretagne historique, mais aussi pol-

Reliquats d'azote dans les sols

Résultats 2010 Baies de Saint-Brieuc et Saint-Michel en Grève (4002 analyses)



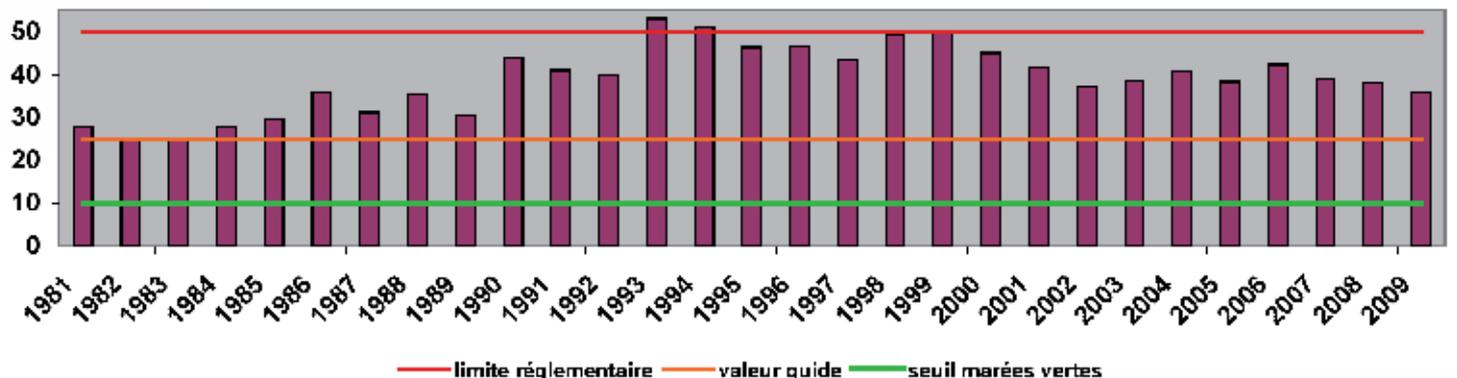
Encore trop d'azote en excès dans les sols.

lution des cours d'eau entraînant la fermeture de captages d'eau potable... En 2009, au moins neuf rivières de Bretagne dépassaient toujours la concentration maximale de 50 mg/l : le Gouessant, la Flora, l'Ic, le Bizien, l'Horn, le Guillec, l'Aber Benoît, l'Oust et l'Evel.

Pollutions référencées :
www.aria.developpement-durable.gouv.fr

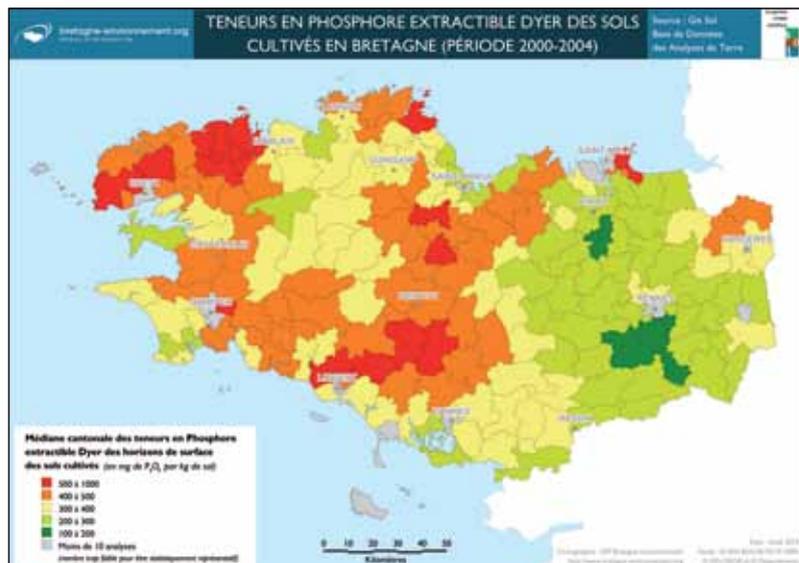
PMPOA :
Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole

Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau bretons (percentile 90)



La pollution par les nitrates demeure à un niveau trop élevé

Phosphore : longtemps passé sous silence car la Bretagne avait les yeux braqués sur les nitrates, le problème des excédents de phosphore est pourtant bien réel : les sols bretons sont en effet saturés en phosphore qui se retrouve dans l'eau sous forme particulaire ou dissoute, par ruissellement et érosion. Le bilan entrée-sortie, c'est-à-dire le rapport entre fertilisation et consommation par les plantes de phosphore dans nos sols, est deux fois supérieur à la moyenne française ! C'est le cas dans les zones d'élevage intensif, où le cheptel animal reste trop important par rapport à la terre disponible pour y épandre les déjections, et ce malgré la diminution récente des apports d'engrais minéraux et la modification de l'alimentation des animaux. Pour la période 2000-2004, 70 % des cantons bretons avaient des sols dont la concentration en phosphore dépassait largement les seuils recommandés pour une fertilisation raisonnée (voir carte). Conséquence : lorsque les conditions sont réunies (température élevée, eaux stagnantes), les micro-algues nourries au phosphore provenant des sols mais également des rejets domestiques et industriels, envahissent les plans d'eau et les cours d'eau entraînant l'interdiction des activités humaines et parfois la mort de la faune aquatique ou des animaux qui s'y abreuvent. Les plans d'eau de Lamballe, Glomel, Ploermel, Pont L'Abbé, entre autres, sont régulièrement victimes de cette eutrophisation. Ainsi, en 2010, 47 % des sites de baignade étudiés avaient des taux de cyanobactéries supérieurs à la norme et 30 % ont fait l'objet d'une interdiction ou limitation d'usage. A noter que seuls les sites officiels de baignade et de loisir sont analysés... ce qui conduit à sous-estimer l'importance de cette forme de pollution, d'autant plus qu'il n'est ici question que d'eau douce.



Des teneurs excessives de phosphore dans 70 % des cantons bretons.

Pesticides : Au niveau national, l'usage agricole des pesticides qui, selon le Grenelle, doit diminuer de moitié pour 2018, a en fait augmenté entre 2008 et 2010 : + 2,6 % pour les traitements foliaires et + 7 % pour les traitements des semences... La consommation agricole représente 95 % des volumes de pesticides vendus. Cette consommation, importante en Bretagne du fait de la présence des cultures de céréales, maïs, légumes, participe largement à la contamination des eaux régionales par les pesticides. Trois illustrations de cette contamination mesurée en 2010 par le réseau

CORPEP :

- un nombre impressionnant de pesticides détectés chaque année dans nos rivières : 86 pesticides retrouvés sur 202 recherchés
- la présence, généralement en fin de printemps, d'un véritable cocktail de pesticides dans nos rivières : 30 sur le Meu en juin, 26 sur le Guouessant en mai, 23 sur la Rance, 21 sur l'Horn, pour

ne citer que quelques cas...
- des dépassements qui pulvérisent le seuil réglementaire fixé pour les captages superficiels à 2 µg/l : 11,4 µg/l de tébuconazole un fongicide des cultures légumières et des céréales, 4,02 µg/l d'isoproturon, un désherbant des céréales. Egalement inquiétante, la pré-



Les excès de phosphore tuent les plans d'eau.

sence de six pesticides dont l'usage est interdit en France, dont l'atrazine, un désherbant du maïs interdit depuis 2003 !

L'utilisation des organismes génétiquement modifiés, résistants par exemple au glyphosate, est censée répondre au problème de contamination des eaux, en dimi-

CORPEP :
Cellule d'orientation régionale pour la protection des eaux contre les pesticides



© Céline Robert

Études :

Impacts sur l'environnement des herbicides utilisés dans les cultures génétiquement modifiées, Laure Mamy et Al., mai 2011, Courrier de l'environnement de l'INRA

AMPA : acide aminométhylphosphonique

CO : monoxyde de carbone

COV : composés organiques volatiles

CO₂ : dioxyde de carbone

nuant le nombre d'herbicides et la dose appliquée... Mais des études ont prouvé que le produit de dégradation, l'AMPA, s'accumulait encore plus dans les sols avec des risques accrus pour la santé humaine et que les mauvaises herbes devenaient résistantes.

Et aussi d'autres pollutions plus insidieuses

Une des pollutions agricoles diffuses les moins étudiées et référencées : les médicaments d'usage vétérinaire (antibiotiques, hormones ou antiparasitaires), dont la Bretagne est évidemment très consommatrice, et pour lesquels on dispose de très peu de données. Une étude régionale menée sous l'égide de l'Agence

La chimisation croissante de l'agriculture, un réel danger pour l'eau et la biodiversité.

Écophyto : - 50%, sans certitudes

Le plan national Écophyto 2018 a pour objectif : 10 ans pour diminuer l'usage des pesticides. Un objectif chiffré, baisse de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires, mais un bémol de taille : « si possible ». Tout est dit... Il y a pourtant des signes positifs. Les traitements de semences sont maintenant comptabilisés, levant la crainte de voir une baisse des pesticides appliqués aux champs et une augmentation des traitements de semences. La période 2008-2010 est la base de référence pour évaluer les avancées du plan. Or, elle avait vu le recours aux produits de biocontrôle (auxiliaires, stimulateurs de défense, substances naturelles...) augmenter de plus de 65%.

Des signes certes encourageants mais insuffisants. L'année 2010 a vu la hausse de la valeur des productions végétales et la diminution du prix des intrants. La tentation étant trop forte, le nombre de doses unités (NODU) est en hausse de 2,6% entre 2008 et 2010... Le « si possible » semble être de trop face à la réalité du marché.

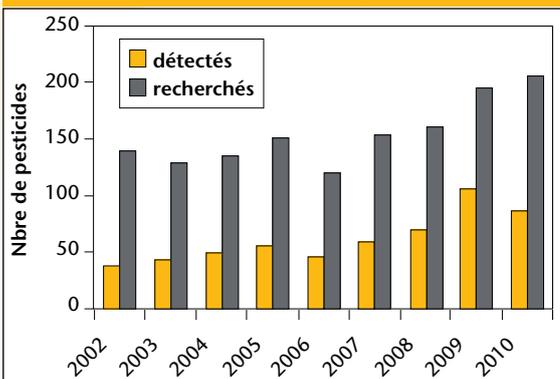
Régionale de Santé est en cours depuis janvier dernier et devrait permettre d'y voir un peu plus clair.

poussières, oxydes d'azote, CO, COV, CO₂...

L'impact sur les sols

Notre colloque de novembre dernier a largement évoqué ce sujet. Diminution de la teneur en matière organique (jusqu'à -1 % depuis 1980), contamination diffuse (par accumulation de cuivre, zinc ou phosphore), érosion (liée au taux de matière organique, à la présence d'obstacles et à celle d'un couvert végétal), ont fortement appauvri les sols bretons et altéré leur biodiversité.

On le voit, le chantier de la réconciliation entre agriculture et environnement en Bretagne reste ouvert ! ■

Evolution du nombre de pesticides recherchés et détectés (Réseau CORPEP)

Un empoisonnement chimique invisible mais bien réel.

Nous avons parlé de l'eau, il faudrait aussi évoquer la contamination de l'air : une campagne de mesures effectuée d'avril à octobre 2009 sur la commune de Mordelles (35) montre la présence de 10 pesticides dont 5 interdits, dans 28 des 31 échantillons analysés. Mais évoquer également l'ammoniac diffusé par les bâtiments d'élevages et lors des épandages de lisiers (plus de 91 % des émissions dues à l'agriculture), méthane (gaz à effet de serre produit par les ruminants),

Le déclin de la biodiversité ordinaire



Depuis toujours, agriculture et biodiversité ont entretenu des relations étroites. Les années 1950 marquent une rupture dans cette histoire entre un avant florissant et un après déclinant. Et, le déclin se poursuit.

Par Luc Guihard, Bretagne Vivante

Avant 1950 : le vieux monde

Du strict point de vue de la biodiversité, jusqu'à cette période, les pratiques agricoles extensives, diversifiées, aux multiples formes d'exploitation adaptées aux structures paysagères, sans intrants ou presque contribuaient à la richesse de l'environnement. Il n'y a pas de synthèses disponibles des données des anciens naturalistes mais l'étude Bocage (INRA, 1976) qui porte en partie sur des structures bocagères anciennes conclut "Le bocage apparaît comme un milieu très riche..." et en souligne "...la complexité des interrelations". Cette conclusion s'applique peu ou prou à l'ensemble des groupes faunistiques étudiés, des punaises aux passereaux.

Après 1950 : un monde neuf

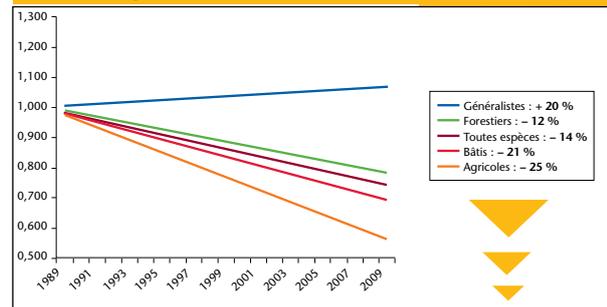
Toujours du point de vue de la biodiversité, c'est le début de la fin. L'agriculture qui naît à cette période amorce de façon radicale un processus de modernisation qui se traduit par la rationalisation, l'intensification et la simplification des structures agraires. S.Gadom exprime bien les effets de ces mutations : "On connaît, au moins pour partie, les causes de régression des abeilles sauvages... Ce sont la transformation des paysages qui a suivi les modifications des pratiques culturales, pastorales et forestières ; la régression extrême des cultures fourragères traditionnelles, lesquelles ont quasi disparu ; le désherbage systématique et la fumure azotée des prairies permanentes".

Substituez le nom d'une autre espèce animale ou végétale des espaces agricoles à "abeille sauvage" et vous comprendrez pourquoi l'espèce choisie a régressé ou disparu. Il en est de même avec les milieux. A l'échelle nationale, le constat d'appauvrissement est clair : le suivi temporel des oiseaux communs pour la période 1970-2000 montre un déclin (-29 %) des oiseaux dans les espaces agricoles (Esco INRA, 2008), espaces qui abritent pourtant la moitié des espèces d'oiseaux se reproduisant sur le continent. En Bretagne, les études sont rares :

- En Baie d'Audierne (29), 30 ans de suivi ornithologique constatent l'effondrement des effectifs d'alouette des champs. En cause, l'intensification agricole (B.Bargain, J.Henry, 2004).
- En Pays Coglais (35), une étude montre qu'une trouée de plus de 40 mètres dans un linéaire boisé rend le franchissement difficile pour les chauves-souris (S.Berthe et al, 2010).
- Sur l'ensemble de la région, 14 espèces végétales "éteintes ou présumées éteintes", 32 "en danger" sont des espèces de milieux agricoles (cultures, zones humides), (M.Hardeggen et al, CBNB, 2009).

Et sous forme d'une impression qui peut éveiller un écho en chacun : "En Lozère, il y a 35 ans, papillons, criquets, sauterelles étaient innombrables dans une prairie. Maintenant, on peut les compter et quand une vingtaine s'envolent, je me dis que le milieu est riche." (V.Albouy, 2009). Ici en

Suivi temporel des oiseaux communs (1970-2000)



Source : Vigie Nature

Bretagne, entendre un seul cri-cri, le grillon des champs, est source d'émerveillement en 2012. En 1970, en trouver une dizaine prenait cinq minutes et son cri faisait partie du paysage !

Ces dégradations laissent aussi entrevoir des conséquences non négligeables sur les multiples services rendus par ces éléments annexes à l'agriculture : pollinisation, régulation hydrique et climatique, prédation, et même obstacle à la diffusion des mauvaises herbes dans le cas du bocage (D.Chicouene, 2004).

Et maintenant : changer à nouveau de monde

C'est une nécessité. L'agriculture, et plus largement notre société, doit réintégrer la nature dans ses pratiques, ne serait-ce que, comme le souligne Aldo Leopold dans un texte plaidant pour une éthique environnementale, parce que "les parties rentables de la nature ne peuvent fonctionner sans les parties non-rentables". Cette réconciliation suppose des changements profonds, collectifs mais aussi individuels, dans nos rapports avec la nature, auquel chaque acteur du système devra contribuer. ■

Espèces généralistes : pigeon, coucou gris, pic vert, fauvette à tête noire, hypolaïs polyglotte, rossignol, merle, accenteur, loriot, mésange charbonnière, mésange bleue, corneille, geai, pinson

Espèces des milieux forestiers : pic épeiche, fauvette mélanocéphale, pouillots de Bonelli, siffleur, vélocé et fitis, roitelets, sittelle, grimpeur, troglodyte, grive musicienne, rouge-gorge, mésanges huppée, noire et nonnette, grosbec, bouvreuil

Espèces des milieux bâtis : tourterelle, martin, hirondelles, rougegorges, choucas, pie, chardonneret, verdier, serin cini, moineaux

Espèces des milieux agricoles : vanneau, buse, faucon crécerelle, perdrix, caille des blés, huppe fasciée, alouette des champs, alouette lulu, pipit farlouse, bergeronnette printanière, fauvette grisette, tarier pâle, tarier des prés, pie-grièche écorcheur, corbeau freux, linotte mélodieuse, bruants jaune, zizi et pryer

Une cohabitation parfois délicate

L'agriculture n'est pas la seule activité économique en Bretagne. Pêche côtière, tourisme, activités conchylicoles, sont également sources d'emploi et de richesse pour la région. La cohabitation avec une agriculture intensive n'est pas toujours évidente. Témoignages.

Entretien avec

Michael Dodds,
*directeur
du Comité Régional
du Tourisme*



« **La richesse du patrimoine naturel breton est la principale motivation de nos visiteurs.** »

Le tourisme est-il une activité économique majeure pour la Bretagne ?

9 millions de touristes, 4^e région touristique française, 8 % du produit intérieur brut régional, 75 000 emplois (salariés et non salariés) en moyenne annuelle... le tourisme est l'un des axes centraux de l'économie bretonne.

L'environnement, un boulet ou une chance pour le développement touristique breton ?

La richesse du patrimoine naturel breton est la principale motivation de nos visiteurs ! Tourisme et valorisation de la nature vont de pair s'ils sont traités avec respect sous l'angle du développement durable.

800 000 € de perte touristique à cause des marées vertes en 2011 dans les Côtes-d'Armor, selon le comité départemental du tourisme, avez-vous des chiffres au niveau régional ?

Non, mais nous savons que les annulations ont été très localisées. Nos craintes sont plutôt pour l'année 2012. Nous res-

sentons le besoin de renforcer le dispositif d'information et communication que nous avons mis au point depuis deux ans.

Quelle cohabitation est possible entre activités agricoles, maritimes, et touristiques dans notre région ?

La cohabitation est essentielle lorsque nous défendons un concept de tourisme intégré qui valorise le patrimoine et le savoir-faire breton. C'est pour cette raison que nous soutenons la diversification de l'agriculture, avec le label « Bienvenue à la ferme ». Nous valorisons aussi l'agriculture bio, les producteurs locaux et la production en circuits courts, dans les formules de découverte que nous proposons à ceux qui viennent séjourner en Bretagne.

Le secteur maritime est un élément majeur du tourisme régional : les thématiques identitaires comme la pêche en mer ou les voiliers font partie des expériences extraordinaires à vivre en Bretagne ! ■

Entretien avec

Didier Desbois,
*mytiliculteur
en Baie
de Saint-Brieuc*



L'entreprise exploite 8,2 km de bouchots à Planguenoual. Sa particularité est de produire à 90 % pour la Bretagne, les 2/3 des ventes se faisant en été.

« **Il reste des blocages.** »

Comment cohabitent les activités en Baie de Saint-Brieuc ?

Ici, on produit 8 % des moules françaises de bouchots, grâce à l'arrivée de 3 rivières très riches en nutriments : Gouessant, Urne et Gouët. Dans les années 70-80, nous avons subi des interdictions d'expédition à cause de la pollution bactérienne. Le problème s'est atténué grâce aux obligations de stockage des effluents agricoles et à un meilleur assainissement des eaux usées. De notre côté, nous avons dû investir dans des bassins de purification des coquillages.

Et aujourd'hui, quel est l'impact de l'agriculture sur votre activité ?

Le problème, c'est l'image de marque de nos produits : les marées vertes,

avec récemment la mort de sangliers, donnent une vision déplorable de la Baie de Saint-Brieuc. Les clients s'interrogent, préférant des moules venant d'ailleurs. C'est pour ça que ces sangliers, même loin de nos bouchots, nous ont énormément angoissés. Parfois aussi, les algues gênent la récolte, la conservation et nous font prendre des risques sur les cales glissantes.

Quel avenir pour votre métier ?

La qualité bactériologique nous inquiète encore, avec des pics temporaires pouvant disqualifier notre zone. Malgré tout, je veux rester optimiste, en voyant le travail de la **CLE** du **SAGE** de la Baie de Saint-Brieuc, un vrai lieu d'échanges. Il faut voir d'où l'on part ! Des objectifs intéressants ont été définis, mais restent des blocages : coût du traitement des eaux usées et organisations agricoles qui ont tendance à freiner ! Restent aussi des inquiétudes fortes sur les pesticides ou les résidus médicamenteux dans l'eau. ■



© Philippe Pateau

Les marées vertes, avec récemment la mort de sangliers, donnent une vision déplorable de la Baie de Saint-Brieuc.

CLE :
Commission
locale de l'eau

SAGE :
Schéma
d'aménagement
et de gestion
des eaux

La facture financière

Du fait de la médiatisation des accidents et des procédures judiciaires le grand public a conscience que l'industrie est polluante et que dépolluer s'avère difficile et coûteux. Et beaucoup ignorent que, devenus industries au service de l'agro-alimentaire, l'agriculture intensive et l'élevage hors-sol sont, depuis les années 70, sources majeures de pollution de l'air, des sols et de l'eau.

Par Jean-François Piquot

Pollutions agricoles et obligations sanitaires d'une eau de qualité

Si l'importance et les risques sanitaires liés à la pollution des sols (métaux lourds) et de l'air (ammoniaque, pesticides etc.) ne font pas encore l'objet d'études satisfaisantes, il n'en est pas de même pour la qualité de l'eau. Parce que l'eau est le premier de nos aliments. Parce que, faute d'une eau de qualité, nous buvons 90 % des maladies, comme le disait Pasteur. Or, la mauvaise qualité de nos eaux superficielles et souterraines nous oblige à « fabriquer » de l'eau potable afin que l'eau du robinet soit conforme aux réglementations sanitaires nationale et européenne. Jusqu'à ce jour, les économistes n'avaient pas ou peu écrit sur le coût des pollutions agricoles. Fort

heureusement, à la demande de l'OCDE, le Commissariat général au développement durable a publié début 2011 un rapport intitulé « le financement de la gestion de l'eau ».

Bien qu'incomplet et fragmentaire, ce document livre néanmoins des chiffres si éloquentes qu'ils devraient conduire à une profonde révision de notre modèle agricole. Si la raison et le souci du bien et de l'argent public guidaient nos décideurs politiques !

Dépollution et potabilisation de l'eau : des chiffres effarants

Nitrates, phosphore, matière organique, rejets médicamenteux sont les principales sources de pollution des eaux par l'activité agricole de cultures et d'élevage. L'obligation de respect des

normes sanitaires oblige tous les acteurs en charge et en responsabilité de l'accès à l'eau potable dans chaque foyer (agence de l'eau, syndicats, industriels, ...) à des dépenses annuelles considérables.

Ainsi, selon les chiffres fournis à l'OCDE, le seul traitement de l'eau du fait des pollutions agricoles coûte annuellement aux français plus d'un milliard d'euros :

- 300 M€ en traitement de dénitrification de l'eau potable,
- 640 M€ pour éliminer les pesticides,
- 140 M€ de surcoût du fait du traitement tertiaire des rejets en zone sensible d'assainissement occasionné par les excédents de nitrates agricoles

Comme les grands chiffres perdent de leur signification pour l'usager individuel disons que cela revient à dépenser 2,7 millions d'euros chaque jour. Somme qui pourrait être économisée si on disposait de ressources non polluées.

A ce milliard justifié par l'obligation de traitement encore faut-il ajouter :

- 144 M€ distribués par les agences de l'eau pour lutter contre les pollutions agricoles ;
- 80 M€ du fait des traitements occasionnés par l'eutrophisation des captages ;
- 40 M€ du fait de la nécessité de déplacer des captages trop pollués ;

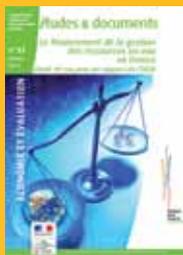
PAC : une réforme indispensable

C'est le levier essentiel pour faire évoluer l'agriculture bretonne et la chance que constitue la réforme à adopter en 2013-2014 ne doit pas être manquée ! Les 650 millions de subventions versés chaque année aux exploitations bretonnes doivent servir les objectifs d'emploi, de progrès environnementaux, et de développement rural. Comme hier la PAC a permis de développer l'agriculture intensive avec les conséquences que l'on connaît, elle doit demain permettre d'encadrer et d'accompagner la mutation de l'agriculture régionale. Pour cela, cette réforme doit être appuyée sur trois principes :

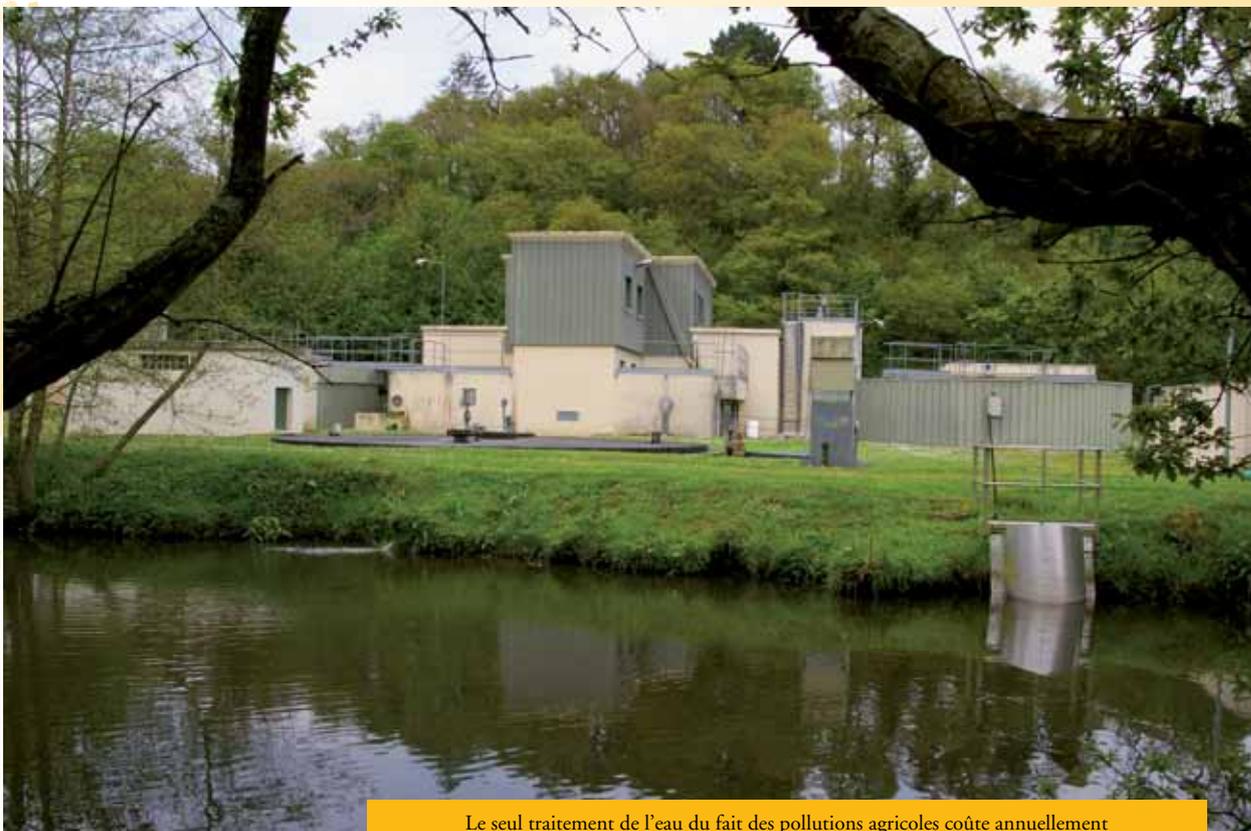
- la cohérence de la PAC avec les autres politiques européennes (environnement, énergie, emploi...);
- la régulation des marchés pour assurer la sécurité alimentaire, la stabilité des prix des denrées alimentaires et protéger les producteurs comme les consommateurs européens et des pays du Sud des excès du libre-échange ;
- des subventions directes aux exploitations plus justes, plafonnées, et mieux ciblées sur la fourniture de services environnementaux.

Il ne s'agit pas seulement de « verdier » la PAC à la marge, il s'agit de mettre celle-ci au service des enjeux actuels de notre société.

Le financement de la gestion des ressources en eau en France, CGDD, janvier 2011



OCDE :
Organisation de coopération et de développement économiques



Le seul traitement de l'eau du fait des pollutions agricoles coûte annuellement aux français plus d'un milliard d'euros

SEEIDD :

Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable

PMPOA :

Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

BEP :

Programme Bretagne eau pure

Pro-littoral :

Programme censé régler le problème des marées vertes

BV

contentieux :

Programme spécifique aux bassins-versants concernés par la condamnation relative aux captages dépassant la norme de 50 mg/l de nitrates.

DCE :

Directive cadre sur l'eau

- 30 M€ dépensés en interconnexions (les bretons songeront à l'interconnexion en construction faisant remonter de l'aval vers l'amont l'eau de Férel vers Rennes) ;
- 20 M€ du fait de l'obligation de mélanger différentes eaux brutes, pour diluer les eaux les plus dégradées et respecter les normes sanitaires à moindre frais.

A ces millions supplémentaires, encore faudrait-il ajouter le coût des captages abandonnés. Des milliers en Bretagne depuis 50 ans, dont 112 ces 10 dernières années.

Pour ceux qui douteraient des chiffres du SEEIDD, rappelons qu'une étude conduite par 200 experts de 21 pays évalue le coût annuel des dommages causés par l'azote en Europe entre 70 et 320 milliards d'euros soit plus du double des bénéfices résultant de l'utilisation de l'azote dans l'agriculture européenne !

Consommer de l'eau en bouteille pour pallier la pollution agricole ?

A ces dépenses directes dues à la pollution agricole encore faudrait-il encore ajouter les dépenses occasionnées du fait que le consommateur se détourne

de l'eau du robinet. Les études de l'IFEN-Credoc indiquent « qu'entre 65 % et 95 % de l'eau en bouteille est consommée par crainte des pollutions diffuses d'origine agricole et ce surcoût de substitution de l'eau du robinet vers l'eau en bouteille s'élève entre 688 et 1 005 millions d'euros ».

A ces dépenses insensées (on en est à plus de 2 milliards d'euros annuellement), la Bretagne devrait ajouter le coût exorbitant des PMPOA et des programmes spécifiques : BEP I, II et III, Pro-littoral, BV contentieux, sans oublier le plan algues vertes. Il serait aussi utile qu'éclairant de connaître le coût véritable de la politique de l'eau en Bretagne en regard des pollutions agricoles et des maigres résultats obtenus.

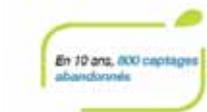
Et si l'agriculture industrielle respectait la réglementation et la DCE

La dégradation de l'environnement ça commence... à chiffrer. Surtout que le diagnostic est connu de tous. Qui ne s'effarera pas à lire dans un rapport officiel :

Captages abandonnés 2000/2010 Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Répartition régionale	Nombre total de captages abandonnés	Mois d'abandon		
		Administratif	Quantitatif	Qualitatif
Auvergne*	155	47,1 %	10,7 %	39,1 %
Basse-Normandie*	26	66,4 %	0,0 %	33,3 %
Bourgogne*	29	36,4 %	0,0 %	63,6 %
Bretagne	112	40,2 %	19,6 %	40,2 %
Centre*	157	36,3 %	10,8 %	52,7 %
Languedoc-Roussillon*	22	54,5 %	13,6 %	31,8 %
Limousin*	91	82,4 %	4,4 %	13,2 %
Pays-de-la-Loire	106	17,5 %	39,5 %	43,0 %
Poitou-Charentes*	58	18,2 %	9,6 %	71,2 %
Rhône-Alpes*	54	61,1 %	0,0 %	38,9 %

*Partiellement sur le bassin Loire-Bretagne



En 10 ans, 800 captages abandonnés

En régions Poitou-Charentes, Bourgogne et Centre, plus de la moitié des captages est abandonnée pour des problèmes de qualité. En revanche, le Limousin a une majorité de captages abandonnés pour des raisons administratives.

Bénéfices (marchands et non marchands) du bon état (en millions d'euros par an)

Bénéfices marchands	1 113	2 395
Coûts de substitution de l'eau du robinet vers l'eau en bouteille dus aux nitrates	220	220
Coûts de substitution de l'eau du robinet vers l'eau en bouteille dus aux pesticides	-	710
Coûts de collecte et de traitement des emballages d'eaux en bouteille	10	14
Coûts de filtrage de l'eau du robinet dus aux pollutions agricoles	143	161
Dépenses de lutte contre la pollution agricole financées par les Agences de l'eau	60	70
Coûts générés par l'eutrophisation des captages	60	100
Coûts entraînés par le dépassement des captages utilisés	24	60
Coûts des interconnexions par les producteurs d'eau potable	18	36
Surcoûts dus aux traitements complémentaires de potabilisation liés aux nitrates	120	360
Surcoûts dus aux traitements complémentaires de potabilisation liés aux pesticides	257	358
Surcoûts dus aux traitements tertiaires d'épuration des eaux usées liés aux nitrates	100	150
Pertes marchandes dues à l'eutrophisation	71	106
Coûts du nettoyage des algues vertes sur les littoraux	30	50
Bénéfices non marchands	850	1 150
Valeur d'usage et de non-usage des eaux souterraines	350	650
Valeur d'usage et de non-usage des eaux de surface	500	500
Total des bénéfices du bon état	1 963	3 545

Source : CGDD/SEIIDD/ERNR2, 2010-2011

« L'agriculture intensive impacte fortement sur la qualité des ressources et des milieux aquatiques et génère des traitements de potabilisation conséquents parfois insuffisants et l'eutrophisation ou la contamination par les pesticides de nombreuses masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état écologique en 2015 ».

Mais n'est-ce pas ce qu'Eau & Rivières de Bretagne dit, clame, répète, écrit depuis des décennies ?

« Du fait de ces pressions agricoles, à peine 45 % des captages d'eau potable sont dotés des périmètres de protections satisfaisant la réglementation nationale de 1988, et ce, 22 ans après sa publication. » Comme le souligne fortement le rapport, et cela mérite d'être martelé dans toutes les instances de l'eau, locales, départementales, régionales et nationales : « le bon état de la ressource entraînerait chaque année un bénéfice minimum de 3,5 milliards d'euros, dont 1,8 en bénéfices marchands ».

Et si l'on appliquait le principe pollueur payeur

Chacun connaît les formules sans cesse répétées : « L'eau paye l'eau » et « la France applique le principe pollueur payeur. » Pourtant à l'examen des redevances des agences de l'eau, on constate qu'on est encore fort loin d'une répartition équitable. En 2012, l'utilisateur domestique s'acquittera de 74,5 % de la redevance pour prélèvement et de 89,9 % de la redevance pour pollution. En la matière, il est indéniable que l'utilisateur domestique continue d'être le cochon de payeur.

Pour une politique économe de l'argent public

Privilégier le curatif et externaliser le coût des pollutions agricoles

aboutit à une incroyable gabegie des deniers publics. Cette politique absurde a été largement dénoncée par la Cour des comptes et le Conseil d'État. S'obliger au préventif est infiniment moins coûteux, c'est investir durablement. Devoir chaque année dépenser des milliards d'euros pour dépolluer c'est la politique du tonneau des Danaïdes.

Souhaitons que ces études soient continuées et qu'elles soient largement diffusées par les médias afin que ces chiffres deviennent l'alpha et l'omega de tous ceux qui à un titre ou à un autre ont en charge la problématique de l'eau et de la santé.

Qu'à la politique de l'autruche pratiquée depuis près de 40 ans succède la politique de la raison et de la mise en conformité des paroles et des actes. Car si comme l'a écrit le cardinal de Richelieu dans ses mémoires : « La politique consiste à rendre possible ce qui est nécessaire » la voie est toute tracée.

Il faudrait que consommateurs et défenseurs de l'environnement, élus et syndicats d'eau plaident et agissent en commun tant à Bruxelles que dans toutes les instances de décisions. ■

Réduire le cheptel : un tabou à lever

Le déséquilibre entre la production d'effluents d'élevages et la capacité du milieu à les recycler est si important, qu'on ne peut envisager une amélioration complète de la qualité des eaux, sans réduire le cheptel d'environ 15 %.

Cette réduction à la source est efficace. Elle doit être progressive et subventionnée. Elle ne sera efficace que si elle est accompagnée d'une économie de 30 % des engrais chimiques importés.

Compensée par une augmentation de la valeur ajoutée de la filière agricole et agro-alimentaire, cette réduction du cheptel ne provoquera aucune catastrophe économique, mais placera au contraire la Bretagne dans de meilleures conditions de compétitivité sur les marchés européens.

Peu suspecte de vouloir gaspiller l'argent public, la Cour des Comptes exprimait déjà en février 2002 des regrets à propos de la politique de l'eau en Bretagne : « les actions réglementaires et contractuelles ne se sont pas doublées d'une politique volontariste suffisante de réduction des pollutions à la source par le biais d'une régulation quantitative des cheptels ».

Dix ans plus tard, le constat vaut toujours.

Des pratiques agricoles en évolution ?

Où en sont début 2012 les pratiques agricoles bretonnes? Quels sont les progrès, les limites, qui faut-il croire entre ceux qui prétendent que l'agriculture bretonne est un modèle de développement durable et ceux qui nient toute évolution? Si elles ne prétendent en aucun cas dresser un tableau exhaustif, ces analyses peuvent permettre d'y voir plus clair.

Par Gilles Huet



Une diminution insuffisante des apports minéraux.

© ERB

C'est incontestable : sur plusieurs fronts, l'agriculture régionale a engagé des évolutions qui permettent de réduire son impact sur la qualité des eaux.

L'amélioration des capacités de stockage des effluents a contribué à supprimer les rejets directs dans les fossés ou les ruisseaux, encore courants il y a une vingtaine d'années. Elles permettent aussi d'éviter les épandages hivernaux.

Les quantités d'effluents organiques et d'engrais minéraux épandues ont diminué : le traitement biologique des lisiers de porcs, l'exportation des fumiers de volailles, la réduction du cheptel avicole, la moindre consommation d'engrais azotés et phosphorés, expliquent cette baisse des quantités épandues. Émet-

tons néanmoins quelques bémols à cette évolution :

- au regard des besoins des cultures en éléments fertilisants, les quantités épandues demeurent parfois localement excédentaires. Et pour éviter marées vertes ou eutrophisation des eaux douces, il faudrait réduire encore les apports ;
- le traitement biologique des lisiers de porc et le compostage/exportation des fumiers de volaille hors de la région, s'ils étaient sans doute nécessaires pour résorber les excédents, n'auraient pas dû permettre de nouvelles extensions d'élevages qui renforcent les déséquilibres structurels de la région ;
- le caractère parfois « théorique » des plans d'épandage,

l'incapacité de l'Etat à contrôler les pratiques réelles au delà des seuls documents d'épandage, l'absence de déclaration obligatoire des ventes d'engrais, maintiennent une vraie opacité sur les quantités réellement épandues ;

- la concentration de la production porcine associée à la mise en place d'usines de traitement des lisiers génère, comme on le voit par exemple sur l'Elorn, des risques de pollutions accidentelles liées à l'absence de maîtrise de ces outils industriels.

L'implantation de couverts végétaux (moutarde, phacélie ...) en fin d'été-début d'automne s'est généralisée en Bretagne hormis après du maïs. Evitant le lessivage des nitrates, l'érosion des sols et le transfert des pesticides et du phosphore vers les eaux, ils constituent aussi un bon abri pour la faune. De la même façon, la suppression des cultures en bordure immédiate des cours d'eau les plus importants, par l'intermédiaire des bandes enherbées, ne peut que faire du bien.

Le développement des systèmes bovins herbagers et de l'agriculture biologique contribuent, par l'autonomie des exploitations et la forte réduction des intrants chimiques, à améliorer l'environnement. Observons que ces démarches ont été initiées et vulgarisées hors des structures officielles de l'agriculture et félicitons-nous que plus d'un millier d'exploitations se soient engagées

dans la mesure agri-environnementale « surface fourragère économe en intrants » : celle-ci, qui concerne toute la surface de l'exploitation, développe les surfaces en herbe, limite drastiquement l'usage d'engrais minéral, réduit fortement l'emploi de pesticides et préserve le paysage.

Ces progrès sont le fruit des efforts menés par les exploitants et leurs partenaires technico-économiques, des aides publiques, et des évolutions successives de la réglementation.

La situation mitigée des pesticides

3 250 tonnes de matières actives, c'est à peu près la quantité annuelle de pesticides épandus sur les sols agricoles de Bretagne. A l'égard de ces produits, dont chacun sait aujourd'hui qu'ils sont dangereux pour notre santé comme pour l'environnement, la situation est très mitigée. Certes, l'interdiction des molécules les plus dangereuses ou les plus présentes dans les eaux comme le dinoterbe ou l'atrazine a été bénéfique. Les pratiques de traitement en bordure de cours d'eau ou sur les fossés ont cessé suite aux arrêtés préfectoraux d'interdiction obtenus par Eau & Rivières. Mais, à côté de ces progrès, la destruction chimique des couverts végétaux, des vieilles prairies ou des chaumes de céréales a gagné du terrain, tout comme l'utilisation de semences traitées ! La Bretagne est aussi une région productrice de légumes, pour lesquels l'utilisation de pesticides demeure très importante. Ce n'est pas un hasard si les suivis opérés sur les rivières bretonnes montrent une contamination très élevée des rivières en zone légumière.

Des points d'inquiétudes

A côté des améliorations, réelles et à poursuivre, des évolutions inquiétantes apparaissent ou prolongent des situations que nous pensions révolues.

Le recul des surfaces de prairies et l'augmentation des surfaces cultivées en céréales ou maïs est

une vraie menace pour la qualité des eaux et la biodiversité : ils génèrent une consommation accrue de pesticides, une augmentation des exportations d'azote et une diminution sensible de la diversité faunistique et floristique. En trente ans, de 1980 à 2010, les céréales ont gagné 200 000 hectares en Bretagne !

Les systèmes à courte rotation (maïs-céréales) voire la monoculture de maïs, souvent associés à l'élevage porcin et avicole, et renforcés par l'agrandissement des exploitations, se développent. L'actuel mouvement de spécialisation des élevages et la diminution des exploitations bovines au profit des élevages porcins, sont fortement préjudiciables à l'environnement. A chaque fois qu'une vache disparaît, c'est de l'herbe qui disparaît, et ce sont les cultures les plus à risques qui gagnent du terrain !

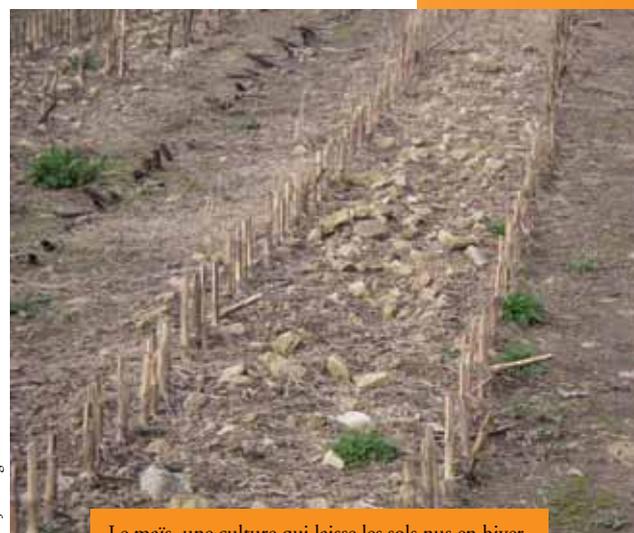
La mauvaise répartition spatiale des effluents organiques, concentrés sur les surfaces en maïs, provoque une surfertilisation importante et par voie de conséquence, des fuites d'azote sous ces parcelles.

La dégradation du bocage se poursuit, lentement mais sûrement. S'il n'y a plus en 2012 de vastes travaux de drainage ou de remembrement, la destruction de talus, le drainage de bouts de parcelles hydromorphes, la mise en culture de prairies humides, se poursuivent de façon diffuse mais certaine. Et il suffit de parcourir la campagne pour s'en convaincre !

Le poids de la PAC

Bien entendu, il est légitime de s'interroger sur les responsabilités des différents acteurs dans cette évolution de l'agriculture : organismes de formation, vendeurs d'aliments et d'engrais, organisations économiques et syndicales, banques, Etat, collectivités, consommateurs. Pas question pour nous de trancher de façon péremptoire sur ce point, sauf à dire que la responsabilité est à l'évidence partagée entre tous ceux-là. Mais il y a une certitude :

la politique agricole commune a fixé à l'agriculture européenne des objectifs auxquels la Bretagne a parfaitement répondu. Elle a fourni des moyens financiers considérables, qui orientent, plus que toute autre chose, les façons de produire. Deux chiffres parlent d'eux-mêmes : quand la Bretagne investit chaque année environ 50 millions d'euros pour sa politique de l'eau, la PAC distribue en Bretagne 650 millions d'euros de subventions aux exploitations agricoles. Un rapport de un à treize !



Le maïs, une culture qui laisse les sols nus en hiver.

C'est donc bien dans les modalités d'aides de la PAC que se joue l'avenir des systèmes de production et des pratiques agricoles. Que la PAC continue d'alimenter les systèmes intensifs, et les fermes bretonnes continueront à les développer, pendant qu'on essaiera à grands frais de corriger leurs travers par le biais des politiques environnementales ! Mais que la PAC intègre davantage la nécessaire protection de l'eau, des paysages, de la biodiversité, et les fermes bretonnes s'adapteront ! On voit bien sur quel levier agir pour éviter cette course sans fin et ruineuse pour les finances publiques à laquelle on joue depuis des années, si l'on veut véritablement réconcilier l'agriculture et l'eau en Bretagne ! ■

PAC :
Politique
agricole
commune

Une réglementation affaiblie

Par Jean-François Piquot



Réglementer, un nécessité pour encadrer des élevages devenus de véritables outils industriels.

© Opaline Lysiak

Pourquoi une réglementation ?

Devant l'augmentation croissante des taux de nitrates dans ses eaux, l'Europe a compris que l'agriculture industrielle devenait source de dégâts environnementaux. Elle s'est dotée d'une réglementation (les directives) relative à la qualité des différents usages de l'eau. Afin de prévenir les pollutions diffuses, elle adopte en 1991 une directive relative aux nitrates d'origine agricole. En France, dès 1976, la loi sur les installations classées a encadré le fonctionnement des élevages industriels. Une loi bafouée qui a conduit les pouvoirs publics à mettre en œuvre en 1994 le **PMPOA**, censé régler le problème et permettant surtout la régularisation des élevages illégaux en Bretagne.

Le non-respect et le contournement de la réglementation

En matière d'environnement 80 % de la législation nationale résulte de la transposition des directives européennes. Encore faut-il transposer et appliquer correctement. Ce qui est loin d'être le cas puisque la France a collectionné avis motivés, mises en demeure et condamnations par l'Europe.

De surcroît, sous la pression du lobby agricole breton, la réglementation s'est complexifiée et son application s'est faite de plus en plus laxiste, cumulant sous-estimation des normes de rejets animaux, dérogations et régularisations systématiques. Le rapport Baron sur le fonctionnement du **CDH** et la Cour des comptes en

ont témoigné. De leur côté, les tribunaux, avec comme point d'orgue la condamnation de l'État pour sa responsabilité dans les marées vertes en 2009, ont pointé le non-respect de la réglementation nationale et européenne.

Une déréglementation au service de l'agrobusiness

Si l'État avait pris en compte les directives, il n'aurait jamais autorisé de concentrer en Bretagne (6 % de la **SAU** nationale) 30 % des bovins, 40 % des volailles et 60 % des cochons français. Mais pour l'agrobusiness, pas question de désintensifier, bien au contraire ! C'est pourquoi, sous l'impulsion du député de Lamballe, Marc Le Fur, on assiste depuis 18 mois à un véritable détricotage de la réglementation

PMPOA :
Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole

CDH :
Conseil départemental d'hygiène (devenu depuis CODERST)

SAU :
Surface agricole utile

sous prétexte de simplification et, comble de l'ironie, d'un meilleur respect des directives européennes.

Cette déréglementation s'exerce dans deux directions : priver le public, les communes concernées et les instances consultatives de leur antérieur droit de regard et de critique, et permettre le maintien, voire l'accroissement du cheptel breton.

Pour ce faire, on relève les seuils d'autorisation : de 20 000 à 40 000 volailles, de 100 à 200 laitières et on crée un troisième régime : l'enregistrement. Ces dispositions permettent d'exclure de l'enquête publique la quasi-totalité des élevages. Ainsi le nombre d'ICPE laitières soumises à autorisation passe de 3 000 à 136 ! On pourrait ajouter à cette liste la notion de modifications non notables, autorisant un accroissement de 25 % du cheptel hors enquête publique.

L'autre axe de la déréglementation s'efforce de pallier les conséquences de l'obligation européenne de relever les normes vaches laitières et de diminuer la perte ammoniacale dans le calcul de tous les rejets animaux. Obligation qui devrait mathématiquement conduire à réduire le cheptel breton... à moins... à moins de changer les bases de calcul.

Réglementer à contresens du bon sens et des directives

Puisque le lobby de l'agro-industrie ne peut éviter que les normes soient relevées, il faut, pour ne

Les normes CORPEN

Les normes dites CORPEN sont des valeurs de production d'azote, de phosphore et de potasse pour les différentes espèces animales. Établies à partir des recherches scientifiques, elles servent pour calculer les surfaces d'épandage.

Le hic, c'est que jusque fin 2011, les valeurs retenues officiellement par l'administration pour les bovins étaient très inférieures à la réalité.

Sommé par la Commission européenne de mettre fin à cette situation, le gouvernement a arbitré très nettement en faveur des élevages laitiers nourris au maïs : il a retenu des valeurs de production d'azote plutôt basses pour ces élevages, et des valeurs au contraire plutôt fortes pour les bovins nourris à l'herbe.



rien changer dans le meilleur des mondes agro-alimentaires, gagner sur les bases des calculs relatifs à la surface épanachable. D'où plusieurs modifications en regard de la législation existante. Ainsi la base de calcul des 170 kg d'azote organique à l'hectare ne sera plus la SPE (en vigueur depuis l'application de la directive) mais la SAU ce qui représente un gain moyen d'environ 30 % de surface. De même on pourra épandre sur les couverts hivernaux (les CIPAN) ce qui était logiquement interdit. Plus extravagant encore : disparaissent les ZES délimitant les cantons surchargés de nitrates où

l'augmentation de cheptel était encadrée pour les petites exploitations et exclue pour les plus importantes.

Toutes les demandes des filières et de l'agrobusiness ont été satisfaites. Et ce, alors que la majorité des élus et les plus importants syndicats d'eau bretons ont manifesté et étayé leur opposition à cette déréglementation, et qu'un rapport de la CGAAER et de la CGEDD note que « la production agricole n'a pu évoluer suffisamment vite pour pouvoir se conformer aux exigences de la DCE et le bon état des eaux ne sera pas atteint aux échéances prévues » ! ■

Que penser de la méthanisation ?

La méthanisation est un processus de digestion anaérobie qui transforme des matières organiques en compost, méthane (biogaz) et gaz carbonique, avec des impuretés (dont H₂S), des matières solides (digestat) avec dégagement de chaleur. Au plan énergétique, 1 m³ de méthane est équivalent à 1 litre de pétrole. La production de méthane à partir d'effluents d'élevages peut, pour certains types de produits (fumier), constituer une source de production d'énergie renouvelable intéressante.

Mais est-elle une solution efficace pour réduire les excédents d'azote ? Tout d'abord, le processus ne modifie guère la teneur en azote entre les apports en entrée et la récupération du digestat en sortie. Et pour certains effluents, lisier de porcs en particulier, il est nécessaire d'ajouter de la matière carbonée en entrée, ce qui accroît simultanément les quantités d'azote en entrée... et donc en sortie. La méthanisation du lisier de porcs n'est donc guère une solution pour améliorer la qualité des eaux, sauf à « exporter » le digestat en dehors de la région. Mais ce faisant, le bilan énergétique de la méthanisation devient beaucoup moins favorable.

ICPE :
Installation classée pour la protection de l'environnement

SPE :
Surface potentielle d'épandage

CIPAN :
Cultures intermédiaires pièges à nitrates

ZES :
Zone d'excédent structurel

CGAAER :
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGEDD :
Conseil général de l'environnement et du développement durable

DCE :
Directive cadre sur l'eau



© ERB

Agriculture et changement climatique

La hausse des températures d'ici 2100 serait de 2°C à 5°C, s'accompagnant d'une intensification des précipitations et de l'évaporation (CNRS, 2012). Ce changement climatique, indéniablement causé par les activités humaines des 50 dernières années, aura une influence sur les bases mêmes de l'agriculture - sols, eau, température, biodiversité - accentuant les contrastes et modifiant nos territoires et ce qu'on y produit.

Par Patrice Desclaud

L'agriculture bretonne victime...

Selon le programme de recherche CLIMASTER, en Bretagne, les étés seront plus chauds et les sécheresses plus fréquentes. Les simulations montrent une diminution de la réserve en eau des sols, une baisse des débits des cours d'eau de 20 à 25 %, une période d'étiage qui s'accroît et se décale jusqu'en novembre, mais aussi une diminution de l'extension des zones humides en tête de bassin... L'érosion devrait être fortement accentuée par la croissance des pluies hivernales et la saturation en eau des sols plus précoce, avec un impact sur les habitats aquatiques par recouvrement de particules fines. Autre problème inquiétant : l'apparition de nouveaux insectes ravageurs dans notre région, comme la cicadelle ou l'apion, observée sur les artichauts...

... et coupable à la fois,

L'activité agricole a des conséquences sur le climat, produisant, selon le CITEPA, environ 20 % des émissions nationales de GES. Sa contribution est majeure pour le méthane (79 %) et le protoxyde d'azote (84 %), et en augmentation, avec des origines directes (rejets gazeux et déjections animales, dégradation de l'azote des terres agricoles) ou indirectes (fabrication des engrais, trans-

port). A l'échelle de l'Europe, l'agriculture est source nette pour le CH₄ et le N₂O, mais ceci est compensé par le puits de dioxyde de carbone que constituent prairies, zones humides et forêts. En Bretagne, où les stocks de carbone dans les sols étaient élevés, les teneurs diminuent. Les changements de pratiques agricoles en sont la cause, une tourbière ou une prairie captant plus de carbone qu'une culture.

Les stratégies d'adaptation

Face à ces constats et face à une agriculture intensive de plus en plus vorace en eau (légumes de conserverie, maïs), des plans nationaux peu ambitieux ont été élaborés. Ils visent surtout la création de réserves d'eau de substitution, alors que le premier objectif devrait être l'adaptation. En effet, l'agriculture, premier secteur consommateur net, devra surtout réduire ses prélèvements, avant de chercher à « développer la ressource en eau ».

En Morbihan, le stockage d'eau s'est développé pour l'irrigation de légumes industriels et on voit émerger un « schéma directeur d'irrigation », prônant la création d'ici 2015 de 100 000 m³/an de plans d'eau ! Sous prétexte de privilégier des retenues « collinaires », on va en fait puiser dans une ressource déjà fragile, au

risque de perturber les écosystèmes aquatiques, sans contrôle possible.

Pourtant, une autre adaptation aux aléas climatiques est possible, et certaines pistes sont déjà explorées : décalage des dates de semis ou de récolte, changement de variétés, choix de mélanges prairiaux complexes, cultures fourragères moins exigeantes en eau, augmentation des surfaces en herbe, ajustement des effectifs à la production de fourrage, développement de haies... L'adaptation est au cœur du métier d'agriculteur et on peut espérer que la profession saura aussi limiter les émissions de GES et séquestrer le carbone par des mesures telles que la réduction des excédents d'azote, la gestion des prairies, la couverture des sols, le travail sans labour ou l'agroforesterie...

La sous-alimentation touche encore près d'un milliard de personnes dans le monde, dont 75 % de paysans ! Le changement climatique aggrave d'ores et déjà leur situation. La Bretagne a un rôle à jouer dans le développement d'un modèle d'agriculture durable et souveraine, capable de s'adapter et d'atténuer son impact climatique. Seule une agriculture locale, respectueuse des équilibres naturels, contribuera à limiter le changement climatique et permettra d'assurer l'alimentation de la planète à long terme. ■

CNRS :
Centre national de recherche scientifique

CLIMASTER :
Changement climatique dans le Grand Ouest. Quelles évolutions dans les systèmes agricoles et les ressources naturelles ? Merot, Philippe (2011)

CITEPA :
Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

GES :
Gaz à effet de serre

CH₄ :
Méthane

N₂O :
Protoxyde d'azote

Plans nationaux :
Plan national d'adaptation au changement climatique de juillet 2011 et plan interministériel de gestion de l'eau en agriculture suite à la sécheresse de 2011

Les conditions d'une nouvelle révolution agricole

Capables de s'adapter à des changements profonds, comme ils l'ont prouvé par le passé, nos agriculteurs sont aujourd'hui face à de nouvelles attentes sociétales. Que manque-t-il aux paysans bretons pour faire évoluer leurs systèmes ? Quels leviers actionner pour s'engager dans ce nouveau pacte agricole ?

Par Thierry Thomas, porte-parole de la Confédération paysanne en Côtes-d'Armor

La région Bretagne traîne depuis des décennies un énorme problème environnemental lié aux excès d'azote, conséquence des politiques de développement agricole menées depuis les années 50. Les différents trains de mesures adoptées depuis 1990 ont certes permis d'avancer à petits pas mais n'ont pas réglé le problème de fond. Les échouages d'algues vertes sur les côtes n'en sont que la face visible.

Un besoin de politique agricole de long terme

A l'évidence, dans une économie de marché, la feuille de route, c'est le marché. Depuis quelques années, celui des produits agricoles, jusque-là stable, a connu de grosses variations directement liées à la dérégulation voulue dans le cadre de l'OMC. Une année le prix des céréales s'envole, une autre celui du lait s'effondre, le prix de la viande bovine est convalescent alors que la guerre entre bassins de production européens fait rage dans la production porcine. Or, ce qui caractérise l'activité agricole, c'est la lourdeur des capitaux investis dans l'outil de travail et le peu de rentabilité de ceux-ci. Changer son fusil d'épaule d'une année à l'autre est impossible. La politique agricole commune est, avec les 11 milliards d'aides annuelles à l'agriculture française, le véri-

table outil d'orientation agricole. Avec une réforme en 1992, une autre en 2003, un bilan de santé en 2008 et une réforme en 2013, cette politique européenne est en mutation. Elle sera certes plus « verte », puisque la prise en compte de l'environnement y tient une place constante, mais aussi plus libérale car de moins en moins encadrée. Au plan national, il n'est un secret pour personne que le ministère de l'Agriculture se fait souffler sa politique agricole à l'oreille. Aussi, on peut affirmer que les retards à l'allumage en matière environnementale le sont du fait de la réticence de certains à modifier le cap qu'ils se sont fixé. Restructurer les exploitations françaises. Concentrer, moderniser, agrandir, intensifier, exporter. Évidemment, ces objectifs se heurtent à la politique environnementale voulue par l'Union Européenne, et les contentieux avec la commission fleurissent au rythme des manquements aux règles communautaires. Pour avancer et faire évoluer le système, il faudra à tout prix rompre cette habitude de laisser une partie influente d'une corporation édicter ses règles au gouvernement français. Pour que les paysans modifient leurs pratiques, il faudra encore s'assurer qu'ils puissent dégager un revenu décent et régulier sans quoi, avec des prix agricoles baissiers et des coûts de produc-



tion haussiers, leur seule porte de sortie sera de produire plus, en s'agrandissant ou en intensifiant ou même les deux à la fois. Dans le contexte breton, cette donnée est essentielle.

Enfin, après avoir valorisé les paysans sur leur capacité à produire, il ne faut pas s'étonner que le nécessaire changement de pratiques nécessite une véritable révolution culturelle. En effet, de quoi parlent les paysans sur les ponts-bascules lors de la moisson ? De leurs rendements perdus ! Plus ils sont élevés, plus les candidats au podium sont jugés performants. Seulement, 100 quintaux à l'hectare ou plus, ça s'obtient avec 300 kg d'azote, un voire deux désherbages chimiques, un raccourcisseur de paille, un insecticide et trois fongicides... un cocktail évidemment redoutable pour les eaux bretonnes. Il est donc urgent de valoriser véritablement, via la presse professionnelle agricole et générale, les pratiques de réduction d'intrants et de prioriser la recherche publique et privée sur ces objectifs.

OMC :
Organisation
mondiale
du commerce



© CEDAPA



© CEDAPA

Former et conseiller, des clés pour faire évoluer les systèmes

Bien entendu, le parcours de formation des futurs agriculteurs est un moment privilégié pour sensibiliser les jeunes à limiter l'impact de leur activité sur le milieu et à les former sur l'incroyable complexité et fragilité des processus de la vie.

Un besoin d'évolution professionnelle

Le conseil en agriculture arrive majoritairement dans les fermes via les technico-commerciaux qui suivent de très près les résultats d'élevage ou de culture. Ainsi, les fournisseurs du secteur coopératif ou du privé distillent leurs conseils, dont on sait bien qu'ils ne sont pas désintéressés puisque le commerce est le moteur de leur activité. Les techniciens passent dans les champs de céréales aux stades cruciaux de la culture et rapportent au paysan le fruit de leur inspection. D'ordinaire, la visite se solde par des prescriptions de désherbage, d'épandage d'engrais, de traitements fongiques. Cette habitude de fonctionnement est d'autant plus prisee par les agriculteurs qu'avec l'agrandissement des fermes, il est parfois difficile d'avoir un œil sur tout, et déléguer la surveillance à d'autres est une forme d'assurance pour ne pas être débordé par les adventices ou les maladies. Le résultat, c'est aussi que la conduite de la culture est confiée à des commerciaux qui ne sont pas tous adeptes de la réduction... de leur chiffre d'affaires.

Lorsque la recherche publique comme l'**INRA** développe des itinéraires à bas niveau d'intrants, curieusement ceux-ci ont du mal à être mis durablement sur le

devant de la scène. Ils sont pourtant économiquement et écologiquement intéressants, ce qui devrait susciter de l'intérêt, mais ils sont petit à petit oubliés (faute d'être remis en lumière régulièrement), noyés dans la boîte à outils.

Pour sortir de l'impasse, il faudra aussi choisir entre maintien de l'élevage et utilisation de l'engrais minéral. En Bretagne, 75 000 tonnes d'excédent d'azote rejoignent les rivières et la mer chaque année. En ce début d'année, la tonne d'ammonitrates à 33,5 % d'azote pur est vendue plus de 400 € la tonne, soit 1,20 € le kg : 96 millions d'euros en valeur brute balancés par les fenêtres. Il y a bien matière à réfléchir, indépendamment de l'intérêt environnemental, aux 2 790 € d'économies possibles dans chacune des 34 400 exploitations bretonnes recensées en 2010. A entendre des scientifiques sérieux, il faudra sans doute réduire les deux ; Pierre Aourousseau préconise une réduction de cheptel de 15 % et 35 % de réduction de l'azote minéral pour espérer restaurer la qualité des eaux bretonnes.

Un énorme besoin de reconnaissance et une demande de cohérence

Les paysans de notre région ne sont majoritairement pas des pollueurs volontaires et obstinés, ils sont pour la plupart d'entre eux pleins de bonne volonté et en manque de reconnaissance pour les efforts fournis. Ce métier est plus que prenant, il envahit entièrement celui qui le pratique, contraint d'être présent, 365 jours par an, auprès de ses animaux

ou, par tous les temps, dans ses champs pour une récolte qui n'attendra pas. Lorsque s'ajoutent à ces contraintes les difficultés économiques, alors la pression médiatique environnementale sur toute la profession devient insupportable. Parfois, le ras-le-bol ou le découragement s'expriment avec des débordements maladroits. Des responsables agricoles soufflent presque toujours sur les braises au lieu d'aider les mécontents à prendre du recul.

Un argument souvent présent aux lèvres des paysans tient en cette contradiction du consommateur, réclamant plus de qualité tout en allant faire ses courses chez le discounteur du coin. Les gains de productivité énormes depuis des décennies chez les paysans ne sont pas infinis et il faut bien se résoudre à admettre, à la limite des marges des distributeurs près, que la qualité des produits a un prix. Chaque agriculteur dispose de son libre arbitre et chacun peut contester le mode de développement qu'on lui propose. Il en va aussi de la responsabilité de chacun de prendre conscience de la nécessité de réorienter ses pratiques et cela demande l'effort de sortir du train-train. Les pionniers qui ont développé l'agriculture bio ou les systèmes herbagers étaient des visionnaires au départ isolés. Force est de constater qu'avec le temps, leur modèle de développement a fait du chemin et que de plus en plus de paysans retrouvent l'intérêt et la fierté d'exercer ce métier en expérimentant de nouvelles techniques. Dans ces conditions, redécouvrir l'agronomie... quel programme ! ■

Le choix de la bio

Respectueuse de l'environnement par définition, l'agriculture biologique est l'exemple même des pratiques autrefois marginales qui connaissent aujourd'hui un essor important tant auprès des consommateurs que des agriculteurs.

Par Estelle Le Guern

Introduite dans les années 50, « la bio » n'est reconnue officiellement qu'en 1980 en France, et 1991 par l'Europe. Aujourd'hui, un règlement européen de 2007 en redéfinit les principes : gestion durable de l'agriculture, respect des équilibres naturels et de la biodiversité, promotion des produits de haute qualité ne nuisant ni à l'environnement ni à la santé humaine ni à la santé des végétaux, des animaux ou à leur bien-être. Pour le ministère de l'Agriculture, elle « constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. » La FNAB y ajoute le refus de l'intensification et un projet de société.

En Bretagne

En 2010, sur les 34 500 fermes bretonnes, 1 529 ont fait le choix de l'agriculture bio, principalement en bovin lait et en légumes,



Les systèmes herbagers sont un bon tremplin pour passer en bio.

© FRB

soit 4,4 % des fermes bretonnes, employant plus de 3 000 UTH. C'est aussi 3,2 % de la SAU, faisant de la Bretagne la 10^e région française. De là à atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement

(20 % de SAU en bio d'ici 2020), il reste de la marge ! Pourtant, entre 2008 et 2010, une vague de conversions a permis une augmentation de 50 % des surfaces en bio en Bretagne ! Effet Grenelle ? Crise du lait ? Opportunisme ? Sûrement un peu de tout ça. Toujours est-il que 80 % des « néo-convertis » se disent satisfaits d'avoir franchi le pas.

Bilan pour l'environnement

Les conversions bio contribuent clairement à une amélioration environnementale. En témoigne l'expérience de la ville de Munich, qui a fortement incité les agriculteurs du bassin d'alimentation du captage à passer au bio. Des mesures incitatives, tant au niveau de la production que de la commercialisation, ont permis de diminuer les taux de nitrates (-43 %) et de pesticides (-54 %) et de s'affranchir aujourd'hui de tout traitement de l'eau.

Ces résultats ont été confirmés par l'INRA en comparant différents cahiers des charges en terme d'impact sur la qualité de l'eau. Pour lutter contre nitrates, phosphates, pesticides et érosion, la rotation des cultures et les surfaces en herbe restent des éléments-clés pratiqués en bio, contrairement aux pratiques conventionnelles.

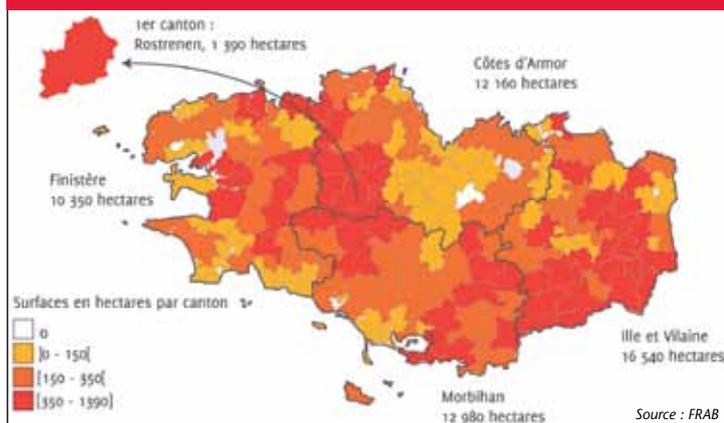
Au-delà de l'intérêt pour notre eau, l'agriculture bio protège aussi la biodiversité, notre santé, et l'emploi en milieu rural. Et

contrairement à ce qui peut être entendu, elle fait vivre ceux qui la pratiquent !

Le nécessaire accompagnement

Afin de préserver la philosophie initiale de la démarche, et éviter que l'agriculteur bio ne devienne lui aussi l'instrument des marchés et de la grande distribution, il est indispensable d'insister sur l'autonomie des exploitations lors de la

Localisation des surfaces bio et en conversion



Malgré son récent développement, la bio ne représente que 3,2 % de la SAU bretonne.

conversion, afin notamment de maintenir l'emploi.

La France importe encore 35 % de ses produits bio, et les objectifs du Grenelle sont loin d'être atteints : il reste de la place pour un développement de cette agriculture ! La vague des conversions « faciles » est passée, reste à convaincre et aider les autres productions à se lancer dans l'aventure. Aides de la PAC, renforcement de la réglementation, développement de débouchés, implication des territoires semblent en être les principaux leviers... ■

FNAB :
Fédération nationale d'agriculture biologique

SAU :
Surface agricole utile

UTH :
Unité travailleur humain

INRA :
Institut national de recherche agronomique

PAC :
Politique agricole commune

Du bio à la cantine

A Langonnet, depuis la rentrée 2010, la cuisine centrale a fait sa révolution. Finis les repas froids, insipides, ayant parcouru une centaine de kilomètres. Les petits plats concoctés tous les jours par Annie Le Solliec font un tabac. Rencontre avec un maire impliqué.

Entretien avec

Christian Derrien, *maire de Langonnet*



Quelle a été la motivation initiale ?

La question de la qualité des repas de nos cantines scolaires était régulièrement posée. Une réflexion a démarré avec les familles et les écoles pour privilégier les producteurs locaux, améliorer la fraîcheur et la qualité gustative des repas, et pour limiter le transport. Nous proposons donc régulièrement des repas avec des produits bio : viande de boeuf, légumes, yaourts, etc...

Quelles ont été, ou sont encore, les difficultés ?

Les approvisionnements sont parfois compliqués

à mettre en place : nous avons dû regrouper des commandes, parfois avec d'autres cantines pour pouvoir nous faire livrer. Et certaines normes sanitaires nous empêchent parfois de travailler avec les petits producteurs, comme pour la viande par exemple.

Pensez-vous que ce soit généralisable ?

Évidemment ! Avant les sociétés de restauration collective, la plupart des cantines municipales travaillaient en local : la cuisinière préparait les repas des enfants à partir des produits du coin... C'est avant tout

un choix de politique municipale : beaucoup ont choisi d'externaliser ce service pour en baisser le coût. Mais c'est souvent au détriment de la qualité, de l'économie locale et surtout de la santé des enfants.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres élus qui souhaitent se lancer ?

Qu'ils fassent appel aux producteurs les plus proches et qu'ils travaillent avec eux régulièrement pour faire baisser les coûts. Il vaut mieux limiter le nombre de fournisseurs à un par produit. Ça peut aussi être très utile d'échanger avec les com-

munes voisines et de se renseigner sur leurs approvisionnements locaux pour leur cantine, et pourquoi pas de réfléchir avec elles à des regroupements de commandes.

Comment voyez-vous le développement du bio en restauration collective en France dans les prochaines années ?

Ça aussi c'est aussi un choix politique ! Soutenir réellement le développement du bio dans la restauration collective doit permettre d'en assurer l'approvisionnement et donc d'en baisser les coûts. ■

Objectif bio !

L'agriculture biologique est aujourd'hui une réalité. Elle répond à un besoin économique (la France importe des produits bio) et à une demande sociale. Longtemps marginalisée par les instances officielles, elle a su démontrer son efficacité économique et environnementale. Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif clair : 1 hectare sur 5 cultivé en bio à l'horizon 2020. Et bien allons-y ! Mobilisons les crédits nécessaires, organisons les débouchés dans la restauration collective, privilégions l'accès au foncier pour les agriculteurs voulant s'installer en bio !

Mais attention, développer l'agriculture bio ne veut pas dire revoir à la baisse les cahiers des charges qui garantissent la qualité d'une démarche et ont su créer la confiance des consommateurs.

Ceci dit il serait illusoire de prétendre restaurer la qualité des eaux bretonnes uniquement par le développement de l'agriculture biologique, qui ne peut être l'arbre qui cache la forêt... Les pratiques de l'agriculture conventionnelle doivent continuer à progresser au plan environnemental, si l'on veut que l'eau, des sources à la mer, redevienne pure.



Porc sur paille, retrouver le lien au sol

Jérôme Jacob a repris depuis 3 ans la ferme en porc sur paille de ses parents, à Quimper. Il nous explique sa démarche et son travail.



Quelle est l'histoire du porc sur paille sur votre ferme ?

Mes parents ont élevé des porcs sur caillebotis pendant une vingtaine d'années. Pendant les années 80-90, plutôt favorables au prix du porc, ils ont investi, pas pour s'agrandir, mais pour être plus autonomes, en produisant eux-mêmes l'aliment des porcs. En 1998, ils décident de transformer les bâtiments pour passer sur paille. Leur principale motivation : améliorer les conditions de travail, notamment l'air de la porcherie chargé en poussières et ammoniac. Ils ont aussi été convaincus par les meilleures conditions de vie des animaux et un rapport différent à l'animal.

Aujourd'hui, où en êtes-vous ?

En 2009, le groupement Porcs fermiers d'Argoat (label sur paille) ne proposant aucune perspective, j'ai décidé de me convertir à l'agriculture biologique pour pouvoir valoriser mes cochons. J'éleve aujourd'hui 60 truies, qui font 1 000 porcelets par an. Les effluents (fumier et jus des courettes) permettent d'amender 70 ha de cultures qui servent à alimenter mes cochons. J'engraisse seulement la moitié des porcelets, l'autre moitié va chez des engraisseurs. Je reste ainsi autonome à 80 % en alimentation : céréales (triticale, orge, avoine, maïs) et légumineuses (féverole, pois).

Pour les 20 % manquants, j'achète un complément protéique. Le lien au sol et cet équilibre entre élevage et cultures sont un objectif pour moi. Reste l'approvisionnement en paille : ma production ne couvre que 50 % de mes besoins.

Quels sont les avantages et les inconvénients du porc sur paille ?

Déjà, vous pouvez le voir, mes animaux se portent bien ! Ils ont de la place (2,5 m²/porc) et un accès extérieur ; les truies restent bloquées seulement 10 jours



dans leur box après la mise bas. Elles donnent 2 portées de 10 porcelets par an, sevrés à 42 jours, engraisés 8,5 mois à 120 kg de poids vif au lieu de 6 mois **en conventionnel**. L'âge des porcs et la lignée mâle Duroc garantissent une meilleure qualité de la viande. Mon travail est

aussi moins « automatisé », je suis proche de mes animaux et je travaille **avec** eux ! Il est donc plus facile de m'occuper de cet animal « social » et je gagne en productivité. En même temps, ça demande plus de travail physique. Il faut rappeler que le caillebotis a été créé pour faciliter le travail des éleveurs... Je produis moins, mais mieux et mes 60 truies font vivre 2 personnes à plein temps !

Et pour l'environnement ?

Bien qu'en zone périurbaine, je n'ai pas de conflits

phosphore, ce qui m'oblige à optimiser en privilégiant les apports sur les cultures les plus gourmandes, comme le maïs. Ça évite de polluer les milieux aquatiques : suffisamment de terre pour l'épandage et pas d'excédents de lisier !

Quels soutiens pour ce type d'élevage ?

La vente de mes porcs est assurée par Bretagne Viande Bio, un groupement de producteurs géré par les éleveurs, qui fixe les prix en concertation avec les transformateurs (bouchers, charcutiers, salaisonniers).

Le **CIVAM** 29 et le réseau Cohérence sont les seuls à proposer une réflexion sur le changement de système d'élevage en porc. Au-delà des formations sur le terrain, Cohérence a créé son « Identifiant », une sorte de label pour le porc sur paille, avec un cahier des charges basé sur l'environnement, l'économie et le social.

Notre souci reste la valorisation du porc sur paille qui n'est pas reconnu. Pour faire évoluer la production porcine en Bretagne, il devient donc urgent d'assurer des débouchés à ce type d'élevage. Les agriculteurs oseraient alors faire évoluer leur système. On produirait moins, mais mieux. ■

En conventionnel, les truies font 2,5 portées par an de 12 porcelets, sevrés à 21 jours.

CIVAM :
Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Systemes céréaliers faibles en intrants, c'est possible !

Être productif avec moins d'intrants, c'est l'objectif que des chercheurs de l'INRA ont visé en développant les systèmes dits de cultures intégrées.

Par Thierry Thomas

100 quintaux à l'hectare, Graal des producteurs de céréales, un objectif difficilement acceptable pour l'environnement

Pendant les trente dernières années, la sélection du blé a consisté à rechercher des variétés au potentiel de production toujours plus élevé. Et il faut bien le reconnaître, ça a marché ! Bien entendu, sélectionner une variété

en climat doux et humide, au développement de champignons comme le piétin, la septoriose ou la fusariose. Ces champignons, en nécrosant la tige ou les feuilles, freinent voire empêchent le remplissage du grain et limitent donc le potentiel de rendement. Les attaques de pucerons qui sucent la sève sont eux aussi facteur de baisse de rendement. Aussi, pour réussir à sortir 10 tonnes de blé à l'hectare, faut-il choisir une variété à haut potentiel, la semer à forte densité, désherber le champ pour que la culture ne soit pas concurrencée par des adventices, lui apporter 300 kg d'azote, raccourcir la paille par un « régulateur de croissance » pour éviter la verse, effectuer trois passages de fongicides et, si les pucerons sont de sortie, pulvériser un insecticide. Promu par le système marchand, cet itinéraire est pour lui très lucratif, puisqu'il s'assure la vente de semences, de pesticides et d'engrais. L'objectif des 100 quintaux à l'hectare, Graal des producteurs de céréales, est par contre assurément nuisible pour l'environnement et en particulier pour la qualité de l'eau. Il l'est d'autant plus si, pour des raisons de qualité des sols ou d'aléas climatiques, le résultat n'est pas atteint puisqu'une bonne partie des fuites d'azote est liée à cet écart entre objectif et résultat de rendement.

Précision

Les itinéraires techniques intégrés n'ont aucune vocation à produire moins pour le plaisir ! Ils sont techniquement aussi « pointus » que celui décrit plus haut.



© T. Thomas



© T. Thomas

Des semis moins denses, moins d'azote et moins de pesticides, les clés des systèmes de cultures intégrées

sur un seul critère, ici le rendement, se traduit presque toujours par un affaiblissement d'autres critères, la résistance à la verse, aux maladies ou aux aléas climatiques par exemple... Il faut donc prévoir, pour ces variétés à haut potentiel, une batterie d'outils pour corriger leurs faiblesses. Un blé à 100 quintaux par hectare (soit 10 t/ha) devrait disposer de 300 kg d'azote ; mais à ce niveau d'apport, il est quasiment assuré de finir couché, l'excès d'azote provoquant la verse. Celle-ci diminue les rendements, favorise les champignons et complique la récolte. Une densité très élevée de plantes provoque l'étiollement responsable du même phénomène. La forte densité ralentit la circulation d'air dans la masse végétale et est donc favorable,

La recherche publique s'est intéressée à sélectionner des variétés à haut potentiel qui présentent des résistances intéressantes à la verse ou aux champignons, voire aux deux. Il est donc fortement conseillé de commencer par les privilégier. Puisque la verse est un handicap, la densité de semis est réduite d'environ 30 %. Avec moins de plantes à nourrir, on peut apporter moins d'azote et se passer du régulateur de croissance. Le désherbage reste évidemment à effectuer en combinant désherbage mécanique et chimique : et il est possible de réduire les doses de moitié sans qu'il y ait péril en la demeure. Moins de densité, c'est aussi une meilleure circulation d'air dans la culture donc moins de risque de contamination directe d'un plant à l'autre, deux demi-doses de fongicide permettent une bonne couverture du risque lié aux champignons. Enfin, sauf attaque massive de pucerons, il est très fréquent de pouvoir se passer d'insecticide, surtout en choisissant des variétés à barbes. L'INRA a reproduit sur plusieurs années cet itinéraire, sur le blé, le colza... et en a conclu qu'il est économiquement intéressant trois années sur quatre. Il y a donc possibilité de produire beaucoup avec moins d'azote et moins de pesticides, personne n'est condamné à polluer massivement l'eau... au prétexte de nourrir le monde. ■

Pour aller plus loin : voir les travaux de Bernard Rolland (INRA) sur les réductions d'intrants en cultures de céréales

Systemes herbagers, vers une approche globale

Si la ferme laitière bretonne compte en moyenne 20 ha de maïs ensilage, 20 ha de céréales et 30 ha d'herbe, une ferme herbagère aura plutôt 7 ha de maïs ensilage, 10 ha de céréales et 53 ha d'herbe. Les surfaces en cultures annuelles (céréales et maïs) sont donc divisées par deux, au bénéfice de la prairie et de l'environnement.

Par le CEDAPA



Passer en système herbager signifie diminuer les surfaces en céréales et maïs, au profit de l'herbe.

Les prairies de longue durée, avec du trèfle blanc, peu fertilisées et pâturées par les animaux sont à la base du cahier des charges du CEDAPA. Elles permettent de limiter le recours aux pesticides et aux engrais, grâce aux légumineuses, et entrent dans la rotation pour le plus grand bénéfice des cultures annuelles. L'équilibre entre le nombre d'animaux et la surface de la ferme, la réduction des achats d'intrants, la couverture hivernale des sols par les prairies limitent les risques de fuites d'azote. Les éleveurs herbagers font pâturer leurs bêtes et sont attentifs à la présence de haies. Les zones humides, maintenues en herbe, peuvent devenir des ressources précieuses quand les autres prairies sont à la peine en été. Si les prairies sont le cœur technique de ces systèmes, l'autonomie en est l'idée centrale : autonomie vis-à-vis des achats extérieurs, autonomie financière, autonomie de décision sur la ferme.

Techniquement, le pâturage constitue aussi **le moyen le plus économique** de nourrir des vaches : les animaux vont eux-mêmes chercher leur nourriture, fertilisent les prairies par leurs déjections et l'herbe est un aliment équilibré en énergie et azote, qui ne nécessite pas, ou peu, de complémentation (comme le soja).

Par rapport au lait produit à l'herbe, le lait produit avec des fourrages conservés (foin ou maïs) coûte 4 fois plus cher à l'agriculteur, et le lait produit avec de l'aliment (céréales + soja) coûte 10 fois plus cher ! Economiquement, l'éleveur a donc tout intérêt à allonger au maximum la saison de pâturage.

La pousse de l'herbe n'est pas constante tout au long de l'année : elle ralentit l'été quand il fait sec, puis reprend à l'automne. Pour allonger la saison de pâturage, il faut apprendre à pâturer la prairie au bon stade, laisser des intervalles de repousse suffisants, savoir « stocker » l'herbe sur pied... Trop souvent les élevages de ruminants n'exploitent l'herbe que 2 à 3 mois dans l'année. En système herbager, les vaches mangent de l'herbe en plat unique pendant 5 à 7 mois de l'année, et restent à la pâture 8 à 12 mois.

La formation est donc indispensable pour montrer aux éleveurs qu'il est possible de nourrir des vaches à l'herbe.

Passer en système herbager signifie diminuer les surfaces en céréales et maïs, au profit de l'herbe. On ne cherche plus à produire le plus possible, mais à produire au moindre coût, à trouver le bon équilibre entre produits et charges. Les agriculteurs sont

au contraire plutôt encouragés à produire plus, avec la fin des quotas laitiers en 2015 et les prix élevés des céréales et du lait. Pour « anticiper sur l'avenir », les fermes s'agrandissent : il faut alors produire de plus en plus pour payer les charges de structure, et investir de plus en plus pour faire face à la charge de travail croissante. C'est le cercle vicieux. Les systèmes herbagers ne suivent pas cette fuite en avant : leur logique d'autonomie implique un lien au sol très fort, et donc des limites naturelles liées au potentiel pédo-climatique de la ferme.

Le levier le plus fort pour faire changer les agriculteurs est le levier économique : dès que les prix agricoles baissent, davantage d'agriculteurs s'intéressent aux systèmes herbagers. Assurer un avantage économique important et durable en leur faveur est la solution idéale pour assurer leur développement.

Dernière condition à remplir : donner un message politique et réglementaire clair. Paradoxalement, plus l'Europe fait pression sur la France en terme d'environnement, plus on s'oriente vers des solutions technico-techniciennes qui handicapent le développement des systèmes herbagers. L'approche globale, systémique peine encore à s'imposer. ■

CEDAPA :
Centre d'études pour un développement agricole plus autonome, association de paysans des Côtes-d'Armor, qui existe depuis bientôt 30 ans.

La vente directe pour être autonome

Jean-Christophe Benis, éleveur de volailles à Hédé-Bazouges (35), est adhérent d'un magasin de producteurs. Il nous explique le principe et les atouts de la vente directe.

Pouvez-vous décrire votre production ?

Depuis 1992, j'éleve des volailles en plein air sur 1,3 ha planté de pommiers. Au total, je produis environ 420 volailles par mois (300 poulets, 80 pintades et environ 40 canards). Je travaille avec un ESAT pour l'abattage. N'ayant pas de terres, je dois acheter toute l'alimentation, 80 % provenant de fermes voisines et en complément 20 % d'aliment garanti sans OGM, et en essayant toujours d'évoluer.

Quels sont vos atouts ?

Je n'ai jamais emprunté ! J'y suis allé progressivement en commençant par un mi-temps pour me faire la main et créer une clientèle. Je loue les terres et les bâtiments que j'ai réaménagés moi-même. Le roulement est rapide en volailles, donc le revenu arrive vite sans gros investissements. Ma force, c'est aussi la vente directe : je récupère toute la valeur de mon produit, sans intermédiaires ! Je n'ai pas mis tous mes œufs dans le même panier : 40 % en magasin de producteurs, 20 % chez un collègue et 40 % à la ferme ou à domicile. Je cherche la qualité des produits et non la performance, avec un prix raisonnable pour le consommateur. C'est surtout basé sur la confiance, même si le magasin a un cahier des charges.

Qu'est-ce qu'un magasin de producteurs ?

Au départ, 5-6 personnes cherchaient à valoriser leurs produits, remettant en cause l'agriculture conventionnelle dans laquelle ils étaient ou pas. Je me rappelle de l'un d'eux, éleveur de porcs intensif sur 50 ha en GAEC avec ses frères, qui a voulu se lancer dans la vente directe... Aujourd'hui, le groupement d'intérêt économique Brin d'Herbe compte 20 adhérents. Chacun doit



Les gens ont également envie d'une relation directe d'échange et de confiance avec le producteur.

tenir des engagements sur un volume de produits et un nombre d'heures à fournir (mise en rayon, vente, entretien, administratif...). Les heures comptabilisées dans une banque de travail sont rapportées au chiffre d'affaires et ceux qui ont travaillé plus sont rémunérés par les autres. Les deux magasins emploient quatre salariés, pour un chiffre d'affaires de 1,5 millions d'euros,



Les volailles sont élevées en plein air, avec des céréales non traitées

ros, en croissance annuelle de 2 à 3 %.

Comment expliquez-vous cette réussite ?

D'abord par la qualité des produits frais (70 % bio et 30 % fermiers), à des prix accessibles, respectueux de la santé et de l'environnement. Mais aussi par le positionnement en périphérie de Rennes. Les gens ont également envie d'une relation directe d'échange et de confiance avec le producteur. La seule difficulté est d'avoir les mêmes objectifs à 20... La symbiose du groupe est toujours à entretenir !

Comment se passe l'autre partie de votre vente directe ?

Chaque jeudi, je livre à domicile 15 à 25 familles. C'est très apprécié et plus intéressant pour moi que le marché, car je sais ce que je vais vendre. Et j'accueille dans ma cuisine, le vendredi et le samedi matin, 5 à 12 familles de la commune, c'est convivial et les gens aiment ça. Je n'ai pas eu à investir beaucoup : une camionnette isotherme et des frigos. Pour me faire connaître, j'ai d'abord démarché en porte-à-porte. Puis le bouche à oreille a fonctionné.

Quel intérêt d'être en vente directe ?

C'est d'être avant tout autonome et maître de ses choix. Je peux faire des produits de qualité correspondant à ce que je mange moi-même, avec une bonne valorisation. Sans augmenter la production puisque j'ai une bonne qualité de vie comme ça. Je suis serein, je n'ai pas de prêts sur le dos : demain, je peux décider d'arrêter ! On a le souci de préserver et de laisser après nous une petite ferme en bon état, c'est un patrimoine qu'on a seulement emprunté.

Que diriez-vous à un agriculteur conventionnel qui veut se lancer ?

Qu'il ne faut pas oublier la préparation des volailles et la vente dans le temps de travail. Il faut aussi être un peu commerçant, ce qui s'est perdu avec l'intensification. Il y a eu une vraie perte du tissu rural, alors que la Bretagne est dynamique et peuplée. La vente directe permet de faire vivre les territoires ! Mais y passer suppose de remettre en cause son mode de production. C'est une question de volonté, pas une fatalité. ■

ESAT :
Établissement
et service d'aide
par le travail

Mesures agro-environnementales : faire mieux !

La Bretagne s'est fortement mobilisée pour mettre en œuvre les MAE, introduites par la réforme de la PAC de 1992, qui aident les exploitations à progresser au plan environnemental ?

Par Mickaël Raguénès

Les MAE sont des aides allouées dans le cadre d'un contrat de 5 ans d'engagement volontaire de l'agriculteur, selon un cahier des charges, et avec des objectifs de résultat. Elles représentent seulement 7 % des dépenses publiques agricoles en Europe, avec un co-financement de l'Union Européenne pour moitié, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional et des Conseils généraux.

Trois types de MAE existent :

- nationales, comme la PHAE, peu accessible en Bretagne ;
- régionales, dites « système » car elles impliquent des changements de l'ensemble de l'exploitation : SFEI, protection des races menacées (PRM) et amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques (API) ;
- territoriales dites MAET, construites entre financeurs et porteurs de projets (syndicats de bassin versant, communautés de communes...) et correspondant à l'enjeu prédéfini du territoire : biodiversité, Natura 2000, eau (nitrates, phytosanitaires, phosphore, érosion...).

En Bretagne, 78,7 millions d'euros sont prévus sur 5 ans pour ces MAE, soit moins de 1 % des aides annuelles aux agriculteurs. Sous l'impulsion des réseaux d'agriculture durable et biologique, la Bretagne s'est fortement engagée dans leur mise en œuvre, en particulier la mesure SFEI qui représente 43 % du budget des MAE bretonnes. Ces aides ont ainsi permis d'asseoir le développement de l'élevage herbager et de compenser l'iniquité des aides européennes favorisant surtout les cultures de maïs et céréales. A ce jour, 11 % de la SAU bretonne est concernée par les MAE, et les MAET Eau ne sont déployées que sur 45 000 ha, soit seulement 2,8 % de la SAU ! Elles ne peuvent donc prétendre à elles seules inverser la courbe de qualité des eaux. ■

Entretien avec Benoît Allain, éleveur laitier à Ploubezre (22)

Quel est votre point de vue sur les MAE ?

Elles sont très intéressantes quand elles permettent de réorienter le système, comme la MAE SFEI. Mais les MAE territorialisées ne sont là que pour donner bonne conscience à la profession... Elles sont trop peu utilisées, alors qu'elles sont faciles à mettre en place. Par exemple, la MAET « phyto » est facile à respecter quand on part de très haut, en diminuant les pesticides sur les cultures les moins demandeuses (type luzerne). Pourtant, elle permet de gagner autant d'argent qu'une MAE système bien plus complexe et complète ! Le frein à l'engagement, c'est aussi la durée et la rigidité du contrat, qui fige littéralement le foncier pendant 5 ans.

Vous-même, avez-vous souscrit à une MAE ?

J'ai contractualisé une MAE de gestion du bocage, c'est-à-dire que je m'engage à garder en état mes haies et talus par recépage et entretien. J'ai des vaches Froment du Léon, mais je trouve que la MAE « protection des races menacées » inadaptée. Les critères sont trop sélectifs pour la plupart des éle-

veurs et le temps de travail administratif trop important par rapport à la contrepartie financière. On pourrait pourtant développer facilement des mesures qui ne coûtent rien au contribuable !

Comment les améliorer ?

Elles seraient efficaces si 90 % des agriculteurs s'engageaient. Il faudrait généraliser certaines MAET, mais surtout développer les MAE système, au-delà de la seule SFEI qui concerne uniquement les élevages bovins. Par exemple, une MAE pour les élevages de porcs ou les systèmes céréaliers : binage du maïs, diminution des "phyto", interdiction des engrais minéraux, mélanges graminées-légumineuses, rotations longues... Et pour les zones humides, il faudrait quelque chose de plus radical : une indemnité compensatoire de handicap naturel, comme il en existe pour les zones de montagne ! Elle permettrait de donner des moyens techniques et financiers aux agriculteurs pour les gérer dans un objectif de protection de la qualité de l'eau. La MAE pourrait être un outil utile si elle était plus adaptée à la réalité du terrain. ■



© D. Le Roux

MAE :
Mesure agro-environnementale

PAC :
Politique agricole commune

PHAE :
Prime herbagère agro-environnementale

SFEI :
Système fourrager économe en intrant

MAET :
Mesure agro-environnementale territoriale

SAU :
Surface agricole utile

Produire des légumes autrement

Installé depuis 1985 à Taulé (29), Joseph Castel cultive artichauts et choux sur 12 ha, avec des pratiques originales qui méritent le détour...



© Emmeline Castel

Précis, léger et économique, le cheval a tout pour plaire !

En quoi vos pratiques respectent-elles l'environnement ?

Au lieu d'irriguer, j'adapte mes cultures aux sols et je bine avec un cheval : la base du plant durcit et résiste à la verse, j'interviens tôt et sans herbicide. Le travail avec un cheval est physique, mais améliore la gestion des adventices et ne consomme pas d'énergie. Grâce à des rangs espacés, l'air circule mieux et j'emploie moins de fongicides. Je privilégie l'amendement organique (fumier de bovin composté) et la stimulation bactérienne qui permet de diminuer l'azote minéral. D'où l'intérêt d'associer cultures et élevage ! Malgré la présence efficace d'auxiliaires, reste le problème de l'apparition de nouveaux insectes parasites liée au changement climatique.

Quelles techniques contre l'érosion ?

Mes terrains étant très pentus, je dois limiter l'érosion par des rangs moins longs, des terrasses, des talus. J'emploie un cheval donc pas de compactage des sols,

un travail moins profond et non rectiligne (pas de ravines), mais aussi plus précis pour les plants. Au total, je bine 50 ha/an avec le cheval ! Activer la vie du sol par apport de bactéries et champignons permet aussi de limiter l'érosion ! L'artichaut et la prairie dans ma rotation permettent aussi de régénérer mes sols pendant 2 à 3 ans.

Quel regard de la profession ?

Certains se moquent : « Ce n'est pas avec le cheval qu'on va sauver la région. » Pourtant, j'ai un résultat économique identique, grâce au meilleur calibre de mes légumes et à leur précocité, qui me permettent une meilleure valorisation que la conserverie. Ça se passe très bien avec les ostréiculteurs qui apprécient mon souci pour l'érosion. Il existe des possibilités pour limiter les intrants en culture légumière, même sans être en bio ! Mais ces techniques ne sont pas du tout développées par les conseillers agricoles... Les agriculteurs font leurs essais eux-mêmes ! ■

Du bio dans votre tasse

Installé depuis 1983 à Tréogat, petite commune du Pays bigouden en Baie d'Audierne, Gérard Bensoussan cultive des plantes médicinales sur deux hectares de terre ; une activité agricole originale qui montre les possibilités de diversifier les cultures en Bretagne.

Pourquoi ce choix ?

Mon intérêt pour ces plantes et pour le métier d'agriculteur. Et à Tréogat, le sol, le climat mais aussi l'environnement humain étaient favorables.

Combien de variétés cultivez-vous ?

Une quarantaine. Les classiques évidemment : menthe, verveine, thym ou tilleul... Et puis la mélisse, le cassis... ou, pour une plus petite clientèle, quelques variétés moins recherchées ou plus rares comme l'épilobe ou la bruyère.

Quelles sont vos pratiques culturales ?

Je pratique l'agriculture biologique, en cohérence avec mes idées ! Du fumier de bovin bio de mon voisin et des tailles de haies séchées et broyées pour la fertilisation. Pour la protection des cultures, j'emploie un insecticide végétal, le **pyrèthre**. Le désherbage est manuel sur les rangs et mécanique entre les rangs. J'emploie aussi des engrais verts comme le seigle, qui concurrencent les indésirables. Les rotations sont très importantes : 4 ans de vivaces puis 4 ans d'annuelles, et 4 ans de repos de la terre avec de la luzerne pour retrouver une parcelle « propre ». Je mets en culture par repiquage de plantules, c'est plus efficace que le semis dans la compétition avec les indésirables.

Votre travail ne s'arrête pas là !

Non, ensuite c'est la récolte, essentiellement à la main comme pour la fleur de camomille (8 000 fleurs pour 1 kg de tisane). Puis vient le séchage qu'il ne faut surtout pas rater !

Enfin, je commercialise mes tisanes le samedi aux halles de Quimper. Ça me permet de savoir si mes clients sont satisfaits et éventuellement de réorienter ma production. Je fournis aussi des coops bio du Finistère et quelques magasins de diététique ou de proximité. ■



Récoltées à la main, les fleurs de matricaire sont ensuite séchées avant la commercialisation

Pyrèthre : plante herbacée vivace dont on extrait des esters, les pyrèthrines, qui servent à lutter contre les insectes nuisibles. Insecticide biodégradable



Quel rôle pour le consommateur ?

Une des solutions pour faire évoluer les façons de produire dans notre région est d'assurer un marché aux productions respectueuses de l'environnement. L'agriculture paysanne, c'est bon pour l'environnement, c'est bon dans notre assiette et c'est aussi bon pour notre santé.

Par Dominique Williams

Face à ce constat, nous, citoyens et consommateurs, avons un rôle majeur à jouer. Comment ? Par le choix des produits que nous achetons, de leur mode de distribution, chacun d'entre nous peut favoriser les conversions ou créations d'exploitations paysannes familiales et ainsi pérenniser des emplois locaux (production, transformation, distribution).

En agissant ainsi, nous :

- contribuons à créer et à maintenir un tissu local de lieux de production et de lieux de distribution qui s'appuient et se complètent ;
- encourageons des productions locales de saison, saines et de qualité ;
- limitons les importations de produits quotidiens avec leur

empreinte écologique désastreuse ;

- redynamisons les territoires ruraux en créant des emplois (en moyenne, une seule exploitation conventionnelle occupe la surface de 2 à 3 fermes paysannes) ;
- protégeons l'eau, les sols et les paysages. ■

Modes d'emploi pour consommer responsable et futé

Les AMAP

Elles créent un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production à un prix équitable et en payant par avance. Les producteurs adhèrent à la charte de l'agriculture paysanne et, pour une majorité, au cahier des charges de l'agriculture biologique. Lorsqu'il n'y a pas d'AMAP locale, il est toujours envisageable d'en créer une soi-même. Cela conduit à un circuit de distribution écologiquement sain, socialement équitable, et économiquement viable. Il est quasi impossible de quantifier le nombre d'adhérents ou le poids économique du réseau qui évolue constamment et, chaque fois, ce sont de nouveaux emplois qui sont pérennisés. Renseignez-vous auprès des producteurs sur le marché, en mairie, dans la presse, sur Internet.

Où les trouver ?

<http://breizhamap.ouvaton.org>
www.reseau-amap.org

Les marchés et magasins paysans, la vente à la ferme

Sous différentes appellations, des solutions dans lesquelles le paysan garantit la qualité fermière des produits qu'il offre. Les produits paysans sont fabriqués par le paysan sur la ferme ou dans un atelier collectif avec des matières premières végétales ou animales provenant de ses cultures ou de ses élevages et travaillées de façon artisanale et traditionnelle. Renseignez-vous auprès des producteurs sur le marché, en mairie, dans la presse, sur Internet.

Où les trouver ?

www.civam-bretagne.org
www.mon-panier-bio.com/
www.accueil-paysan-bretagne.com

Les magasins spécialisés bio

Il y avait, en 2009, 142 magasins spécialisés bio en Bretagne, variant de la très petite épicerie (inférieure à 50 m²) à la grande surface (400 m² et plus). Sur ce créneau, 65 % des magasins appartiennent à des indépendants, 33 % sont organisés en réseaux. Parmi ceux-ci, Bio-coop totalise 37 magasins en Bretagne ce qui le place loin devant ses concurrents (Accord Bio, Biomonde ou La Vie Claire). Il affiche en 2011 une progression annuelle de son chiffre d'affaires de 13 %. D'une manière générale, 41 % des magasins spécialisés bio indiquent ne pas connaître de frein à leur développement mais souffrent de la concurrence des grandes surfaces alimentaires dont les produits bio ne sont généralement pas produits localement ou sur des exploitations familiales.

Groupements d'achats

Ils visent à soutenir et participer au développement de productions locales et biologiques, mais aussi paysannes et artisanales, en supprimant ou réduisant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur pour réduire les coûts, ce qui permet de répartir les économies entre les deux. Il existe déjà plusieurs filières, rien n'empêche de se lancer dans l'aventure ! Internet incontournable...

Quelques exemples

(liste non exhaustive)

www.lepotcommun.com
www.pulceo.com
www.passerelleco.info
www.basebio-express.fr

Sites Internet de livraison à domicile

Plusieurs sites Internet proposent des livraisons à domicile de paniers fermiers sur la base d'un réseau de producteurs locaux. Là aussi, la toile est incontournable !

Quelques exemples

(liste non exhaustive)

www.des-clics-fermiers.com
www.lepanierdeschamps.com
www.mon-panier-bio.com
<http://paysans.fr>
www.amisdelaferme.fr

AMAP :
Association
pour le
maintien d'une
agriculture
paysanne

Passer de la défiance à la confiance



Une fois n'est pas coutume : nous avons voulu dans ce numéro spécial "Eau et agricultures", donner la parole au président de la chambre régionale d'Agriculture, Jacques Jaouen. Son point de vue tranche avec les analyses faites par d'autres responsables agricoles dans ce magazine. A l'évidence, le débat n'est pas clos !

Agriculture-environnement, le débat est vif en Bretagne, quel regard portez-vous sur la situation ?

Concernant les nitrates, de nombreux progrès ont été réalisés : généralisation de la couverture des sols en hiver, acquisition de capacité de stockage des effluents, mise en place de bandes enherbées à proximité des cours d'eau, mais surtout mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation à la parcelle. Pour les produits de traitement des plantes, les évolutions sont aussi notables : classement des produits en fonction de leur risque pour l'eau, diagnostic des parcelles à risque ont été précurseurs des actions qui se sont ensuite généralisées. Dans le cadre d'Ecophyto 2018, la mise en place de réseaux de fermes de référence permettra de diffuser encore plus rapidement les nouvelles pratiques.

De quoi ont besoin les agriculteurs pour progresser ?

D'abord de références techniques prenant davantage en compte les caractéristiques des systèmes et des milieux par une connaissance plus fine du potentiel de minéralisation de chaque parcelle pour les nitrates, rechercher le maximum de synergie entre les techniques de protection des cultures (traitement chimique, désherbage mécanique, succession des cultures, choix des variétés...).

Ensuite d'un minimum de stabilité dans les réglementations environnementales : le renforcement quasi permanent des contraintes se traduit par des efforts d'adaptation technique, mais très souvent aussi économiques que ne peuvent supporter certaines exploitations.

Enfin de reconnaissance des efforts déjà réalisés : l'opprobre trop souvent jeté sur

les agriculteurs est néfaste au maintien d'une dynamique de changement et a tendance à décourager les paysans qui s'investissent dans l'adaptation de leurs pratiques.

Ces deux derniers points ont d'ores et déjà conduit au renoncement et à l'abandon du métier par certains agriculteurs.

Pourquoi tant de résistance du modèle à des changements pourtant inéluctables ?

Il n'y pas UN modèle breton, mais DES modèles agricoles en Bretagne. Les différents types d'agriculture et de productions ont toute leur place dans notre région pour répondre aux attentes des différents types de consommateurs, et c'est bien cette diversité qui permettra le maintien du plus grand nombre d'exploitations.

Il est temps de sortir des clichés historiques ; le changement inéluctable est déjà

engagé depuis plusieurs années. La déclinaison du concept d'agriculture écologiquement intensive doit aujourd'hui donner du sens aux actions engagées, en particulier en faveur de l'environnement, mais cela ne sera possible que si deux autres objectifs sont satisfaits : un revenu agricole décent en lien avec les impératifs économiques des marchés et une charge de travail acceptable.

On entend depuis un an des propos édifiants sur les marées vertes. Pourquoi ce retour en arrière ?

Il n'y a pas de retour en arrière. S'il est vrai que des propos extrêmes ont pu être tenus, il est regrettable par ailleurs de privilégier l'idéologie à l'objectivité. Ce n'est pas cet état d'esprit qui permettra de trouver des solutions adaptées. Il faut passer d'une société de défiance à une société de confiance.

Positif ou négatif, le rôle des associations dans les politiques agri-environnementales ?

Il faut dissocier la forme et le fond. Toute critique est utile et permet d'avancer si elle est constructive et objective, mais l'idéologie ne doit pas nous écarter d'un enjeu régional qui est certes environnemental, mais aussi économique et social. Et il est toujours plus efficace de privilégier le dialogue à l'affrontement. ■



La future PAC après 2013 : l'avis de la société civile française

Le Conseil économique, social et environnemental a rendu en 2011 un avis sur l'avenir de la Politique agricole commune. Son rapporteur, Régis Hochard, est agriculteur, personne qualifiée, désigné par la Confédération paysanne.

Adopté par 177 conseillers sur 206, ce texte est le fruit d'une concertation entre agriculteurs, associations, industriels, syndicalistes...



Par Richard Giovanni

Le constat du CESE

Malgré la balance commerciale positive de son agriculture, la France dépend de plus en plus de l'extérieur pour les fruits, légumes, **protéines végétales** et plus récemment la viande. La PAC n'a pas atteint son objectif d'autosuffisance alimentaire : il manquerait 29 millions d'ha pour produire ce que l'Europe importe, soit 20 % de sa surface agricole ! La PAC a malgré tout permis de nourrir l'Europe d'après-guerre, mais l'avis rappelle aussi les propos d'Edgard Pisani : « Une politique qui a réussi doit être infléchie sans quoi, elle produit des effets pervers ». Et il semble qu'on en soit là : la volatilité des prix, amplifiée par la spéculation sur les produits alimentaires, empêche toute sécurisation des métiers de l'agriculture, ce qui se répercute au final sur l'agriculteur provoquant les drames qu'on connaît. Des enjeux majeurs devront être relevés par la future PAC : alimentation et santé d'une population grandissante, épuisement des ressources fossiles, préservation de l'environnement et changement climatique. L'avis insiste sur le rôle nourricier de l'agriculture et l'importance de la souveraineté alimentaire de chaque pays, faisant le lien avec les émeutes de la faim de 2008.

Les propositions du CESE

Pour une agriculture forte économiquement, le CESE préconise des mesures interventionnistes au niveau mondial et européen : développement des stocks, évolution des règles d'échange de

l'OMC, gestion des volumes...

Pour protéger l'environnement, il faudrait développer l'agro-écologie, comme le préconise l'ONU, à travers 6 mesures progressives pour verdir les aides directes : diversification des assolements, limitation des intrants, valorisation des prairies, développement des infrastructures écologiques (haies, mares...), systèmes de production biologiques et complémentarité élevage/cultures. Les aides du 2nd pilier, type MAE, devront accompagner dans la durée toutes les productions vers plus d'autonomie et d'agronomie.

Pour préserver et améliorer l'emploi, le CESE propose de favoriser **les jeunes**, de créer un observatoire européen de l'emploi agricole et de conditionner les aides à des critères de santé et de sécurité.

Pour pallier au déficit en protéines végétale, la création d'un plan protéines permettrait de créer une filière complète, avec application d'une taxe à l'importation de produits riches en protéine.

Pour faire revivre les territoires, le CESE propose de soutenir les actions collectives, d'enrichir l'enveloppe du développement des territoires ruraux et de renforcer le niveau régional.

Pour réorienter les soutiens directs, encore nécessaires pour faire vivre les agriculteurs, il faudrait les lier au nombre de travailleurs sur l'exploitation et les rééquilibrer entre régions et productions selon leur fragilité. Le plafonnement de ces aides, déjà envisagé, pourrait s'accompagner

d'une dégressivité progressive.

Recherche, formation, politiques environnementale et sociale, ou foncier agricole ne relèvent pas de la PAC, mais le CESE rappelle leur nécessaire harmonisation européenne.

Les avis sur l'avis

Il est intéressant de se pencher sur les votes et les déclarations des groupes de conseillers... Seuls certains agriculteurs proches de la FNSEA ont voté contre l'avis, rappelant le recul récent du leader agricole qu'est la France, déplorant le manque d'ambition économique de l'avis, défendant la mondialisation de l'agriculture...

Même les industriels ont voté pour à l'unanimité, insistant plutôt sur le « *désarroi* » des agriculteurs et sur leur rôle nourricier « *qui ne peut être comparé à un simple bien industriel ou commercial* »... Ils ont donc voté pour un avis qui dit : « *L'heure est au désengagement d'une agriculture intensive peu autonome* ». Seraient-ils donc prêts à changer de modèle, malgré les pertes d'emplois si souvent mises en avant par la profession agricole ?

Pour le groupe de l'artisanat : « *On attend de l'agriculture qu'elle nous offre des denrées alimentaires variées, de qualité, bonnes pour notre santé et produites dans des conditions respectueuses de l'environnement.* »

L'adoption de ce rapport à une très large majorité, à laquelle les agriculteurs de la FNSEA n'ont pas voulu s'associer, illustre le décalage grandissant entre les attentes de la société civile et le syndicat majoritaire. ■

Adopté :

177 pour,
22 abstentions,
7 contre



Protéines végétales :

L'Union européenne en importe 75 % pour l'alimentation animale

PAC :

Politique agricole commune

CESE :

Conseil économique, social et environnemental

OMC :

Organisation mondiale du commerce

ONU :

Organisation des nations unies

Emploi des jeunes :

7 % des agriculteurs européens ont moins de 40 ans !

De l'audace pour un nouveau cap

Par Eau & Rivières de Bretagne

Personne ne saurait avoir la prétention d'affirmer qu'il existe une solution unique aux trop nombreux problèmes agri-environnementaux que connaît la Bretagne. Mais personne non plus ne peut nier qu'il est indispensable de fixer un nouveau cap à l'agriculture régionale.

L'exemple breton ayant montré ses limites, le contexte a changé. Mais rien ne serait plus dangereux pour l'avenir de notre région que d'ignorer la multiplicité des enjeux : emploi, environnement, énergie, cohésion sociale, doivent être résolus très rapidement. Pas plus qu'on ne saurait fermer les yeux sur les exigences de rapports plus équilibrés entre les agricultures européennes et celles des pays du Sud. Ce serait, chacun le sait, une faute éthique et une erreur économique. Pourra-t-on encore longtemps plaider l'obligation de la souveraineté alimentaire pour les pays riches et la refuser aux pays pauvres ?

Certes notre région peut se prévaloir d'une évolution incontestable de ses agricultures dans ses rapports avec l'environnement. Mais, plus qu'une autre, notre région sait aussi ce que lui ont coûté le manque d'anticipation, l'absence de courage politique pour réorienter en profondeur l'agriculture bretonne, et la faiblesse de l'Etat : une image de marque profondément détériorée, des dépenses publiques considérables pour tenter de limiter les dégâts environnementaux, un mal-être paysan et une fracture qui minent de plus en plus la société bretonne. Affirmer l'évidence : l'agriculture, qui a toute sa place dans la Bretagne de demain, n'a de sens que si cet avenir se construit autour

d'une perspective portée collectivement. Et c'est précisément notre responsabilité, celle des citoyens, et plus encore celle des élus qui les représentent, que de s'emparer de la question agricole :

- au plan local, plus de 40 % des exploitations vont changer de mains dans les 10 ans à venir. Il va falloir choisir les types d'exploitations (familiales, industrielles, liées au sol ou pas, pour le marché local ou pour l'exportation ?) et les productions qui répondent aux enjeux d'aujourd'hui. Il n'est plus possible que le devenir des terres agricoles soit géré par une minorité d'organisations, exclusivement agricoles qui plus est ;



- au plan européen, car les décisions qui seront prises pour réformer la PAC auront une influence déterminante sur les choix faits par les agriculteurs de développer telle ou telle production, telle ou telle culture, de mettre en œuvre telle ou telle pratique.

Pour ce faire, nous ne manquons pas de références positives.

A contre-courant de la stratégie dominante promue et soutenue par la quasi-totalité des organisations agricoles (syndicalisme dominant, coopératives, banques, appareil technico-commercial), des paysans ont inventé, expérimenté, mis en pratique et vulgarisé des agricultures qui combinent efficacité économique, préservation de l'environnement, et solidarité sociale. L'extraordinaire développement des systèmes herbagers peu consommateurs d'engrais, de pesticides et d'énergie, la multiplication des exploitations biologiques et les efforts de réduction des intrants engagés par l'agriculture conventionnelle sont autant de témoignages concrets et vivants qu'il est possible de faire autrement, ici et maintenant.

Ce changement de cap de l'agriculture bretonne, timidement amorcé par quelques pionniers, il nous faut à présent le mettre sur les rails. Quitter les préjugés sur l'incompatibilité d'une agriculture productive qui protège les ressources naturelles et rémunère ses paysans. Abandonner le dogme du maintien de la concentration actuelle du cheptel breton. Être capables, d'un côté comme de l'autre, de dépasser les clivages qui entretiennent – pour le profit des mêmes – un vrai-faux conflit, et construire ensemble l'avenir de l'agriculture.

Avec l'appui de politiques publiques renouvées, mises au service d'un « mieux produire pour mieux consommer » plutôt que du dépassé « produire davantage et consommer toujours plus », nous aurons cette indispensable audace. ■



© JY Bourglouan

WEBOGRAPHIE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne :
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

Institut National de la Recherche
Agronomique : www.inra.fr

Agence Régionale de Santé :
www.ars.bretagne.sante.fr

Programme Sols de Bretagne :
www.sols-de-bretagne.fr

Commission Européenne, Direction générale
de l'agriculture et développement rural :
http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm

Confédération Paysanne 22 :
www.confederationpaysanne22.fr

Fédération Régionale des Agriculteurs
Biologiques de Bretagne :
www.agrobio-bretagne.org

CIVAM Bretagne : www.civam-bretagne.org

Réseau Cohérence :
www.reseau-coherence.org

CEDAPA : www.cedapa.com

Magasin de Paysans Brin d'Herbe :
www.brindherbe35.fr

Chambre Régionale d'Agriculture
en Bretagne : www.bretagne.synagri.com

Conseil Economique, Social et
Environnemental : www.lecese.fr

BIBLIOGRAPHIE

*Le phosphore d'origine agricole :
diagnostics et solutions pour
limiter les transferts vers le milieu
aquatique* - L. Fourrier et AL. -
Innovations Agronomiques 17, 2011

*De la bio alternative aux dérives du
« bio »-business, quel sens donner
à la bio ?* - Philippe Baqué et AL. -
Contre-feux/Agone, 2012

Le Sens de l'État - Edgard Pisani -
Éditions de l'Aube, 2008

Le Scandale de l'agriculture folle -
André Pochon - Éditions du Rocher,
2009

*Le sol, la terre et les champs : pour
retrouver une agriculture saine*
- Claude et Lydia Bourguignon -
Editions Sang de la Terre, 2008 et
2010

Famine au sud, malbouffe au nord
- Marc Dufumier - NiL Editions, 2012

*Agriculture et biodiversité,
valoriser les synergies* - Expertise
scientifique collective - INRA, 2008

*Les marées vertes en Bretagne :
pour un diagnostic partagé, garant
d'une action efficace* - CESER
Bretagne - 2011

Eau & Rivières de Bretagne

Association loi 1901 à but non lucratif,
fondée en 1969 et libre de toute appartenance politique.
L'efficacité et l'indépendance d'Eau & Rivières
sont reconnues de tous. En adhérent (15 €) vous permettez
à l'association de poursuivre son action en totale liberté.
En vous abonnant (sur papier libre + 20 €) à son magazine,
vous soutenez la presse associative libre.

Objectifs

- Promouvoir le respect et la sympathie à l'égard de l'eau.
- Lutter contre les pollutions.
- Contribuer à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.
- Défendre les consommateurs d'eau.
- Élever la conscience écologique.

Moyens d'action

- Informer, sensibiliser.
 - Éduquer et former.
 - Être partenaire.
 - Manifester.
 - Poursuivre en justice.
-

• Délégation régionale

7, place du Champ au Roy 22200 Guingamp
Tél. 02 96 21 38 77
Fax 02 96 12 19 45
erb@eau-et-rivieres.asso.fr

• Centre Régional d'Initiation à la Rivière

22810 Belle-Isle-en-Terre
Tél. 02 96 43 08 39
Fax 02 96 43 07 29
crir@eau-et-rivieres.asso.fr

• Côtes-d'Armor

7, place du Champ au Roy 22200 Guingamp
Tél. 02 96 21 38 77
Fax 02 96 12 19 45
delegation-22@eau-et-rivieres.asso.fr

• Finistère nord

6, rue de Pen ar Créac'h 29200 Brest
Tél. 02 98 01 05 45
delegation-29nord@eau-et-rivieres.asso.fr

• Finistère sud

13, rue Louis de Montcalm 29000 Quimper
Tél. 02 98 95 96 33
delegation-29sud@eau-et-rivieres.asso.fr

• Ille-et-Vilaine

Maison de la Consommation et de l'Environnement
48, boulevard Magenta 35000 Rennes
Tél. 02 99 30 49 94
Fax 02 99 35 10 67
delegation-35@eau-et-rivieres.asso.fr

• Loire-Atlantique

Miguel Garcia
Tél. 02 51 36 17 09
contact-44@eau-et-rivieres.asso.fr

• Morbihan

École de Lanveur
Rue Roland Garros 56100 Lorient
Tél. 02 97 87 92 45
delegation-56@eau-et-rivieres.asso.fr

www.eau-et-rivieres.asso.fr

Réalisé avec le concours de :

